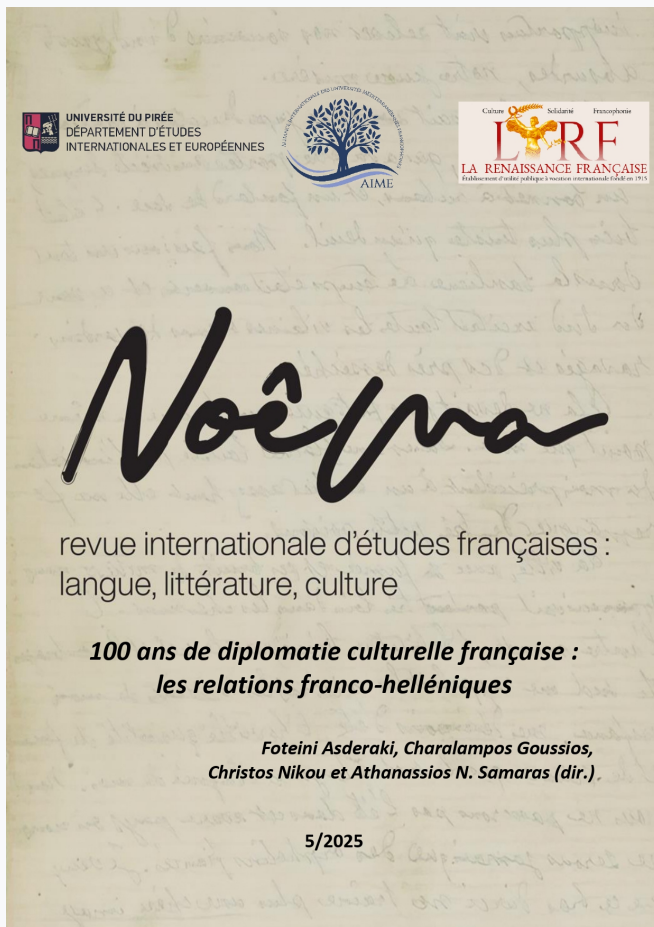


Noêma, revue internationale d'études françaises : langue, littérature, culture

Vol 1, No 5 (2025)

100 ans de diplomatie culturelle française : les relations franco-helléniques



L'importance de la formation linguistique pour l'exercice de la diplomatie culturelle dans le cadre des relations franco-helléniques

Argyro Proscolli

doi: [10.12681/noema.43893](https://doi.org/10.12681/noema.43893)

Copyright © 2025



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

Proscolli, A. (2025). L'importance de la formation linguistique pour l'exercice de la diplomatie culturelle dans le cadre des relations franco-helléniques . *Noêma, Revue Internationale d'études françaises : Langue, littérature, Culture*, 1(5), 113–165. <https://doi.org/10.12681/noema.43893>

L'importance de la formation linguistique pour l'exercice de la diplomatie culturelle dans le cadre des relations franco-helléniques¹

Argyro PROSCOLI

Université nationale et capodistrienne d'Athènes

proscoli@frl.uoa.gr

La survie de la langue passe par celle de la culture qu'elle véhicule.

Jacques Attali

Résumé

La thèse selon laquelle « la langue est un véhicule de la culture » amène à souligner son importance dans l'exercice de la diplomatie culturelle. En ce sens, son inclusion dans les programmes d'éducation et de formation des diplomates – en tant que matière distincte mais également comme outil d'expression et d'analyse des divers aspects de la culture – est considérée comme essentielle pour le développement d'une véritable habileté dans l'établissement des relations diplomatiques et l'accomplissement efficace des fonctions des missions diplomatiques qui leur sont confiées.

Dans le cadre de cet article, il sera question de

- *l'importance que la Grèce et la France accordent à la mise en valeur, à la promotion, et à la diffusion de leur langue officielle en tant que vecteur culturel ;*
- *la nécessité de développement de compétences linguistiques chez les membres du corps diplomatique.*

Mots-clés : *diplomatie, langue, culture, identité nationale/culturelle, formation linguistique*

Introduction

Dans le cadre de cet article, l'intérêt sera porté sur la formation linguistique des diplomates, facette cruciale de leur éducation générale qui consiste à (faire) développer des compétences spécifiques, adaptées à leurs fonctions en matière de diplomatie culturelle internationale, et plus précisément gréco-française. Vu la thématique générale (*les relations franco-helléniques* sous le prisme de la diplomatie culturelle), la problématique est focalisée sur la langue à la lumière de la politique et de la culture. La langue est considérée comme une pratique socio-culturelle de production et d'appréhension de sens, qui dépendent, dans le cas précis, du contexte socio-politico-culturel².

¹ *Note de la revue* : bien que la revue privilégie habituellement le système « note et bibliographie » pour le renvoi bibliographique dans la section « Littérature et Culture », une exception est faite pour cet article. En raison de la richesse de son contenu, qui mobilise un grand nombre de références bibliographiques et de ressources en ligne (avec des hyperliens), et compte tenu de sa nature interdisciplinaire – à la croisée de la langue, de la diplomatie et de la culture –, le système de citation « auteur-date » a été retenu afin de garantir clarté et lisibilité.

² Selon les recherches en linguistique théorique et appliquée, l'usage de la langue dépend des conditions dans lesquelles elle est employée (composantes spatiale et temporelle), des modes

La première partie consistera en une présentation des notions-clé « langue » et « culture » et de leurs impacts potentiels, en une réflexion sur le rôle de la langue dans la construction de l'identité nationale et/ou culturelle, ainsi qu'en un aperçu des considérations sur « la langue des diplomates ». Dans les parties suivantes seront examinées :

- la diplomatie culturelle de la France et de la Grèce et l'action diplomatique de la politique extérieure des deux pays respectifs pour la promotion de leur langue officielle ;
- l'importance de la formation linguistique des futurs diplomates.

1. Langue et culture : les nouveaux vecteurs du dialogue entre les peuples

L'idée que langage et pensée sont indissociables date du début du XIX^e siècle et se construit sur la base de la philosophie linguistique de W. Humboldt (2000 : 157), pour qui la langue est constitutive de l'être humain : « L'homme pense, sent et vit uniquement dans la langue ». Autrement dit, c'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet, et « la langue sert de véhicule à la pensée qui articule des concepts et non des labels appliqués à des choses » (Yaguello, 1981 : 91). Les travaux de Humboldt vont constituer les bases d'une anthropologie linguistique, dont la fameuse « hypothèse Sapir-Whorf » au milieu du XX^e siècle, selon laquelle les catégories linguistiques influencent directement les représentations mentales. Cette idée a été largement répandue, mais aussi remise en question par certains chercheurs par la suite. Aujourd'hui, on est plutôt tenté de prendre au sérieux la position du relativisme linguistique (par référence au relativisme culturel) : elle repose sur l'idée qu'il existe une relation étroite entre la langue et les modes de pensée d'une société, que « les langues, en relation avec les cultures, organisent l'expérience de différentes manières et influencent la façon dont les locuteurs perçoivent et pensent le monde » (Fuchs, 2003 : 147). Bien que cette théorie ait été contestée, « elle continue d'exister aujourd'hui [et] l'intérêt pour la variation culturelle continue d'avoir une carrière légitime parmi les ethnologues et les linguistes » (Journet, 1999).

1.1. La langue, véhicule de la culture

Si la problématique des relations langue-pensée a été contestée pendant une période, celle des rapports langue-culture est ancienne et mieux accueillie dans plusieurs champs disciplinaires. Car la langue n'est pas neutre. Elle est « l'expression la plus frappante et la composante à certains égards, la plus vitale de la spécificité culturelle » (Unesco, 1986), un système sémiotique en évolution, une forme de communication et de pratique socioculturelle : elle reflète des structures et des rapports de force, des mentalités et des coutumes ; elle est condition et porteur de culture. La langue n'est pas seulement un outil de communication, mais aussi le prisme à travers lequel les individus et les communautés perçoivent leurs relations et leur environnement afin de leur donner un sens. Par son utilisation, elle acquiert un caractère social, politique et culturel pour créer des connaissances et de la pensée (voir, par exemple, capacité

d'utilisation (ordre oral, écrit), des locuteurs qui l'utilisent et des interlocuteurs auxquels ils s'adressent, de leur statut et rôle respectifs, du but poursuivi lors des échanges réalisés.



linguistique à travers la philosophie, l'éducation et surtout le discours politique ou judiciaire).

C'est à Humboldt que nous devons aussi la construction du concept « langue-culture ». L'acceptation de l'idée selon laquelle la langue est un véhicule de la culture est partagée par un grand nombre de personnalités importantes dans divers champs scientifiques, si l'on en juge par les citations recueillies :

Une langue est essentiellement le support, le véhicule d'une pensée, l'expression d'une civilisation, le moyen de la diffuser et de la faire rayonner, le moyen aussi d'arriver jusqu'à elle et de s'en imprégner. (François-Poncet¹, 1956 : 585)

Nous ne nous sommes pas suffisamment avisés que langue et culture sont deux modalités parallèles d'une activité plus fondamentale [...] : l'esprit humain. (Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, 1958)

Le langage, c'est réellement les fondations même de la culture. Par rapport au langage, tous les autres systèmes sont accessoires et dérivés. (Jakobson cité par Umberto Eco dans *Œuvre ouverte*, Éditions du Seuil, 1965).

Il n'y a pas de différence de nature entre les langues. Il n'y a que des différences culturelles. (Marina Yaguello², 1981 : 39).

Parler une langue c'est adopter un monde, une culture. (Frantz Fanon³)

La culture est le domaine de référence qui permet à l'idiome de devenir langue. (Cuq & Gruca⁴, 2005 : 84)

La survie de la langue passe par celle de la culture qu'elle véhicule. (Jacques Attali⁵)
Vu sous un certain angle, tout dans la langue relève plus ou moins de la culture et tout dans la culture est plus ou moins reflété dans la langue. (Christine Béal⁶, 2010 : 49-50).

La langue détermine la façon dont les gens pensent et voient le monde. Connaître et utiliser la langue du pays d'accueil est le premier facteur d'intégration, car elle permet une vie sociale normale. La langue est aussi porteuse de culture et permet seule de comprendre l'importance de valeurs difficiles à transmettre dans les langues sources. (Anne Vicher⁷, 2011 : 4)

¹ Homme politique et diplomate français, membre de l'Académie française.

² Linguiste française d'origine russe, professeure émérite à l'université Paris VII.

³ Psychiatre, essayiste et militant anticolonialiste, l'un des principaux fondateurs et théoriciens du tiers-mondisme

⁴ Didactologues.

⁵ Écrivain, économiste, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine et à l'École nationale des ponts et chaussées et conseiller spécial de François Mitterrand (1981-1991), puis fondateur et premier président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

⁶ Professeure en Sciences du langage à l'Université Paul Valéry – Montpellier 3.

⁷ Anne Vicher, Professeure associée experte en ingénierie de formation, coordinatrice du *Référentiel Français Langue d'Intégration*.

La langue constitue la première porte d'accès à la culture et est le premier véhicule de la diversité culturelle [...]. Elle détermine la compétence de tout acteur social à communiquer langagièrement et à interagir culturellement. (Paul de Sinety¹, 2020)

Les rapports langue-culture sont également soulignés par de nombreux organismes et institutions qui les considèrent comme étroitement entrelacées : elles se définissent et se forment mutuellement. Dans la *Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, adoptée à Paris le 7 octobre 2003, sont mentionnées en premier lieu « les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel » (cité par Kolankiewicz, 2014 : 10). Sept ans plus tard, dans son rapport mondial intitulé *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, cette même organisation estime que les langues, tout comme les œuvres culturelles ont une dimension historique et reflètent l'ensemble des visions du monde, des valeurs et des croyances inhérentes à chaque culture. Elles représentent « un médium à travers lequel adviennent nos expériences, notre environnement intellectuel et culturel, nos modalités de rencontre avec autrui, nos systèmes de valeurs, nos codes sociaux et nos sentiments d'appartenance, aussi bien d'un point de vue individuel que collectif » (Unesco 2010 : 77). Pour Spaëth (2014 : 2), « la langue ne se construit que dans un rapport de transmission et d'appropriation, au sein de nombreuses et larges interactions sociales et culturelles ». L'acceptation du fait que la langue entretient une relation indissociable avec la culture qu'elle représente implique que le langage est directement lié aux modalités socio-culturelles de sa production, tout autant qu'aux modalités politico-culturelles du champ de la diplomatie.

1.3. Langage et construction de l'identité nationale et/ou culturelle

Les langues sont en grande partie le reflet d'une culture : elles véhiculent un contenu référentiel et symbolique considérable, qui finit par représenter la spécificité des groupes ethniques, culturels et/ou nationaux qui les parlent. Quand une langue est perdue, elle est beaucoup plus difficile à retrouver que d'autres marqueurs d'identité. »
(Unesco, 2010 : 77)

Suivant une idée largement répandue, la survie de la langue d'une nation est souvent assimilée à l'existence de la nation elle-même². L'opinion publique croit fermement à la valeur unificatrice du langage. Le rapport langue-nation est soutenue dès le XVIII^e siècle par le philosophe Johann Gottfried Herder. Selon sa théorie, une nation possède une vision du monde façonnée par l'organisation de sa langue, et « ce sont la culture, avec son outil indispensable, la langue, mais aussi les contraintes du climat, du milieu géographique qui déterminent les possibilités et les limites de chaque nation » (Chiss, 2011 : 47). Ce lien est aussi évoqué par Wilhelm Von Humboldt pour qui la langue, dès lors qu'elle établit un lien entre les individus et leur communauté d'appartenance, « n'est pas un libre produit de l'homme individuel, elle appartient

¹ Délégué général de la langue française et aux langues de France.

² « On n'habite pas un pays, on habite une langue. Une patrie, c'est cela et rien d'autre. » (Émile Cioran)

Noéma

toujours à toute une nation ». La composante spatiale¹ est également mentionnée par Epstein dans sa définition de l'identité nationale : « le contexte géographique ainsi que la langue, la religion, la littérature, la tradition, la physionomie et l'histoire sont des éléments importants pour la formation d'une identité nationale » (Sella-Mazi, 2016 : 175). De son côté, W. J. M. Mackenzie attribue l'identité nationale à la communication linguistique : « Ceux qui partagent les mêmes réseaux de communication partagent également la même identité, de sorte que la fonction communicative de la langue devient un élément constitutif de l'identité nationale » (*ibid.* : 145). Ainsi, la langue « apparaît comme une des grandes pourvoyeuses d'identités » (Klinkenberg, 2008 : 143) ; elle serait « comme une composante ou comme un élément différenciateur des identités que peuvent assumer différents groupes de personnes » (Sella-Mazi, 2016 : 140), et précisément des identités collectives : nationale, culturelle, ethno-raciale, professionnelle, religieuse... Il serait alors intéressant de saisir les dimensions identitaires des langues en général, et leur rôle dans le processus de construction de l'identité nationale et/ou culturelle² plus particulièrement.

Dans son article « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », Patrick Charaudeau (2009 : 7) souligne que la construction identitaire « est la résultante de [notre] propre regard et du regard de l'autre », et que sa prise de conscience se réalise par la perception de la différence de l'autre. Elle se construit à travers nos représentations, des « imaginaires collectifs³ » qui signalent les valeurs dans lesquelles on se reconnaît, valeurs qui constituent notre mémoire identitaire et « au nom desquelles se créent divers communautarismes, d'États-nations, de territoires, de groupes, d'ethnies, de doctrines laïques ou religieuses » (*ibid.* : 17). Parmi ces imaginaires, nous avons retenu *les imaginaires socioculturels*⁴ et *les imaginaires sur la langue* auxquels l'auteur accorde une importance particulière, dans la mesure où les individus se font une représentation unitaire de la langue commune par laquelle ils se reconnaissent « en tant qu'appartenant à une même communauté linguistique » et « s'identifient à une collectivité unique ». Il précise que le langage est au cœur de la construction identitaire – aussi bien individuelle que collective

¹ « L'identité nationale relie les citoyens d'une même nation à une zone géographique précise, tandis que d'autres identités, comme ethniques ou religieuses, ont un berceau d'origine ou un lieu saint de pèlerinage sans pour autant y nécessiter une résidence permanente. L'existence nécessaire de l'espace géographique relie le concept de nation au concept d'État et à son existence politique » (Sella-Mazi, 2016 : 178).

² Selon l'historienne Anne-Marie Thiesse (1999), « les identités nationales ne sont pas des faits de nature, mais des constructions. [La] mise au point [de la notion] fut la grande œuvre commune menée en Europe durant les deux derniers siècles ». Pour Gérard Noiriel (2007 : 80) « la notion [identité nationale] est récente dans le vocabulaire français. On peut dire qu'elle commence à circuler dans les années 1970. C'est une francisation de "national identity" qui existe aux États-Unis depuis les années 1950 ».

³ Dans la même logique, Antony Smith, dans son ouvrage *Myths and Memories of the nation*, montre que les mythes jouent un rôle fondamental dans la constitution de l'identité nationale et renforcent les liens de solidarité entre les citoyens (cité par Choquet, 2015 : 407).

⁴ Ils s'expriment à travers de multiples facteurs : habitudes comportementales, sensibilités, modes de raisonnement, systèmes de valeurs, manières de vivre les croyances (religieuses et païennes/profanes), conceptions et pratiques du droit, du politique, de l'économie, de la culture, de l'éducation, des rituels qui témoignent de la façon dont chaque peuple conçoit ses rapports à l'autre, ses rapports aux institutions et à la vie quotidienne.

(nationale, culturelle, linguistique, etc.) – puisqu'elle se réalise, d'une part, au cours de la socialisation, par l'usage/utilisation de la langue dans les relations avec les autres, et, d'autre part, lors de la conceptualisation du monde dans le domaine de la pensée et des valeurs (*ibid.* : 1-2). Ainsi, l'identité nationale, en tant qu'identité collective de caractère politique, a besoin d'un réseau de relations au sein duquel les individus pourront communiquer, interagir, dialoguer, échanger et se fixer des objectifs communs grâce au langage, qui devient ainsi leur complément indispensable. Bref, la langue s'avère essentielle, souvent déterminante, dans la construction et l'affirmation identitaire de l'individu puisqu'elle assure la cohésion sociale d'une communauté. L'intégration sociale est rendue possible grâce au langage, et c'est sur la base de celui-ci que se forge le symbolisme de notre identité. Pour expliquer l'importance accordée à la langue comme constituant de l'identité nationale, Charaudeau renvoie au Moyen Âge quand

les langues commencent à être codifiées sous forme de dictionnaires et surtout de grammaires [...] comme tentative d'unifier des peuples dont les composantes régionales et féodales sont en guerre entre elles. Au XIX^e siècle, on sait que la formule « une langue, un peuple, une nation » a contribué à la délimitation de territoires nationaux et, en même temps, au déclenchement de conflits pour la défense ou l'appropriation de ces territoires, dont l'enjeu était la création d'une *conscience nationale*.

Cette idée a été défendue avec plus ou moins de vigueur par les nations, selon qu'elles ont réussi à intégrer et homogénéiser les différences et les spécificités linguistiques locales et régionales (comme en France), ou qu'elles se sont heurtées à une résistance, créant une situation linguistique fragmentée (comme en Espagne, ou au Royaume Uni).

(Charaudeau, 2009 : 14)

Il est communément admis que la langue a contribué, au XIX^e siècle, à la délimitation des frontières entre les États-nations. La référence à la langue comme revendication de l'unité nationale abonde dans l'histoire européenne de ce siècle, au moment de la construction de la plupart des États-nations, « pour lesquels il devient à la fois un emblème et une condition d'existence » (Castellotti, 2014 : 176), au point que l'on parle d'« oppression linguistique qui conduit au réveil du *nationalisme* ». On fait état de « nationalisme linguistique » qui « constitue un signe et un symbole du nationalisme politique légitimé sur la base du concept d'authenticité ethnolinguistique, à savoir de l'authenticité ethnoculturelle et de la fierté générées par cette authenticité particulière, ainsi que sur la base des considérations idéologiques, fonctionnelles et émotionnelles » (Sella-Mazi, 2016 : 187-188). Le nationalisme linguistique s'est affirmé à des degrés divers dans la constitution des États-nations et dans leurs revendications territoriales¹. Selon Fishman (1972 : 28), « la langue fonctionne à cette époque comme un témoin de l'origine d'un peuple, comme une expression de son héritage ancestral » (cité par Sella-Mazi, 2016 : 187). C'est aussi le cas de la Grèce qui, après avoir connu la domination ottomane et la libération, édifie sa conscience nationale sur le lien profond entre sa langue (utilisée tout au long du

¹ Pathé Gagne (1986 : 116) cite l'exemple des élites africaines et des masses qui, par réaction au français officiel et exclusif de l'État colonial, « ont fait de la revendication linguistique une composante essentielle de l'affirmation de leur identité ».

joug ottoman) et le grec ancien ce qui renvoie d'ailleurs à la grandeur de la Grèce antique.

La langue grecque est vivante depuis plus de 4 000 ans, selon d'autres depuis 5 000 ans sous sa forme orale et 3 000 ans sous sa forme écrite. C'est un phénomène unique de continuité historique, d'unité et de création spirituelle. [...] Chaque fois que la nation s'est trouvée dans le besoin de combattre, [...] la langue a été le principal gilet de sauvetage qui a sauvé l'hellénisme à travers les tempêtes de l'histoire. [...] Les Évangiles, les écrits et les Actes des pères apostoliques ont été écrits en grec. Les apôtres ont prêché dans tout le monde connu en grec. [...] Notre culture œcuménique est hellénique, parce qu'elle était basée sur la culture grecque, les textes grecs, les mots grecs, les concepts grecs. (Mamassoula, 2016)

Dans l'hellénisme moderne, un élément cohérent et central est sa langue et sa production intellectuelle inestimable, que cette langue parvient à élever, à exprimer et à développer. En même temps, la langue est un élément central qui innerve et imprègne la culture grecque. (Tziolas, 2020)

Les discours institutionnels mettent toujours l'accent sur la langue grecque et sa continuité historique, et les actions de politique extérieure investissent toujours sur sa promotion (voir *infra*). Néanmoins, l'identité nationale ne se réduit pas à la langue. Elle peut certes apparaître comme la caractéristique la plus vraisemblable, la plus vraisemblable, la plus objective parmi les traits distinctifs de la nationalité, mais on se demande sérieusement si l'on peut prétendre qu'une nation se reflète dans les particularités de sa langue. Si elle peut contribuer à la formation de la conscience nationale, « elle ne constitue pas une caractéristique nationale indiscutable : ethnicité, religion, conscience raciale, continuité historique du groupe sont quelques-uns de ces éléments caractéristiques » (Sella-Mazi, 2016 : 194), auxquels s'ajoutent les liens sociaux entretenus, le sens commun et un raisonnement partagé... La recherche de Chara Stratoudaki (2014) sur les indices de l'identité nationale hellénique, d'après les représentations des enseignants grecs des écoles interculturelles de la Préfecture d'Attique (N = 132), confirme cette thèse. La question initiale de la recherche a été formulée comme suit : « Parmi l'ensemble des stéréotypes disponibles, quels sont ceux utilisés par les membres de la nation ? » La recherche a été réalisée à un moment où la place de l'identité nationale serait contestée – sinon menacée – par deux événements : le conflit entre l'archevêque Christodoulos et le gouvernement de l'époque à propos des nouvelles cartes d'identité, qui ne devaient porter aucune indication sur la religion, et le débat public sur la possibilité d'autoriser des élèves d'origine albanaise à porter le drapeau grec lors des défilés des fêtes nationales.

L'outil de recherche, utilisé lors d'un entretien directif, était un questionnaire comportant 43 questions fermées et ouvertes. Les enseignants de l'échantillon étaient

invités à répondre à la question « Qu'est-ce que la nation pour vous ? », à mentionner jusqu'à trois « valeurs de la grécité » et trois « mots qui caractérisent les Grecs ». L'analyse du corpus a révélé que trois enseignants sur quatre ont défini la nation par un ou plusieurs traits culturels, en référence aussi bien à la perception occidentale que non occidentale de la nation (la culture populaire et la langue). Par ailleurs, le dépouillement des réponses fait apparaître douze valeurs, dont quatre – soit presque la moitié des réponses – délimitent le cadre axiologique de la grécité : culture, authenticité, patrie et démocratie. Elles se répartissent en *valeurs culturelles* (authenticité, culture) et *valeurs politiques* (patrie, démocratie) (voir figure 1).

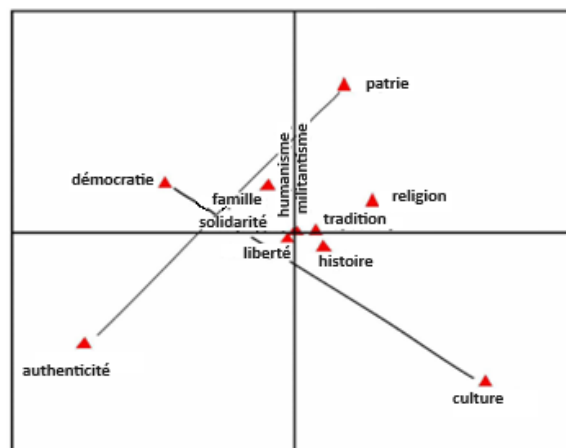


Figure 1 : Répartition des réponses entre valeurs culturelles et valeurs politiques

Les valeurs culturelles sont les plus nombreuses mais elles sont marquées par une dichotomie interne qui renvoie à deux versions de l'identité nationale grecque. La première « est associée à l'Occident et précisément aux Lumières » et « se caractérise par la référence à l'Antiquité classique et à "l'hellénisme"¹ » (*ibid.* : 8). La seconde « tire son origine des traditions populaires [...] de la période de Byzance et de la domination ottomane » (*ibid.*). Elle se désigne par référence à la « Romiosini² », terme qui correspond au « romanisme » mais avec une connotation positive par référence à « l'hellénisme moderne³ ». En tant que composante culturelle de l'identité nationale grecque, elle comprend l'ensemble des valeurs politico-sociales et religieuses qui constituaient la conscience grecque dans tout l'Empire byzantin jusqu'au début du xx^e siècle. Ce concept vient compléter substantiellement celui d'hellénisme en lui ajoutant la foi orthodoxe et la soif de liberté des Grecs. Enfin, pour ce qui est des références à la langue officielle en tant que composante de l'identité culturo-nationale hellénique, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, on constate qu'elles sont indirectes et implicites. Elles n'apparaissent explicitement qu'à travers l'analyse du corpus selon la variable d'appartenance idéologico-politique : la langue grecque est évoquée par les enseignants se situant à droite et au centre qui « perçoivent la nation par référence à la religion et à un mélange de culture populaire et de langue » (*ibid.* : 29-30).

¹ L'hellénisme renvoie à l'héritage culturel de l'ensemble des Grecs, quel que soit l'état dans lequel ils vivent et créent (voir notamment les références à la diaspora grecque) : la langue, ainsi que toutes les productions matérielles, spirituelles et morales, depuis l'Antiquité.

² Le terme Ρωμιός/Romios désignait d'abord le citoyen hellénophone de l'État romain, puis le chrétien hellénophone de l'Empire ottoman, et, plus tard, le citoyen grec.

³ Ce terme « se trouve généralement dans des phrases qui parlent des luttes [du peuple grec], de ses souffrances, de ses héroïsmes et de ses espoirs ». Voir : <Λεξικό της κοινής νεοελληνικής (greek-language.gr)>.

Dans le cas de la France, la référence à la langue officielle comme constituant de l'identité nationale apparaît avec force au XXI^e siècle¹ et, cette fois, est extrêmement connotée par le discours nationaliste en raison de la croissance de l'immigration. On voit apparaître des articles qui se focalisent sur la problématique de la définition du concept d'« identité nationale » et, plus spécifiquement, sur la place du langage dans sa constitution. En 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, l'annonce de la création du ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire est perçue comme « signe du développement d'un nationalisme xénophobe qui transformait l'immigration en un problème² » (Choquet, 2015 : 10). Deux ans plus tard, en faisant de l'identité nationale française³ « l'objet d'un grand débat auquel il convie les citoyens, le gouvernement postule implicitement l'existence d'une crise identitaire affectant la France » (*ibid.* : 10-11). Un site est alors créé pour recueillir les avis des Français sur le débat lancé par le ministre Éric Besson – à la demande du président de la République – concernant la question de l'identité nationale⁴. Les personnes qui ont participé au débat devaient répondre à la question « Pour vous, qu'est-ce qu'être français ? ». Les réponses ont été recueillies par Céline Jeannot, Sandra Tomc et Marine Totozani (Université Jean Monnet – Saint-Étienne) pour constituer le corpus de leur recherche (2011) intitulée *Retour sur le débat autour de l'identité nationale en France : quels lieux pour quelle(s) langue(s) ?* Selon leur hypothèse initiale « la langue devait représenter pour la majorité des internautes un important marqueur identitaire ». Il restait toutefois à déterminer quelle(s) langue(s). La langue nationale ? la langue maternelle/d'origine ? la langue régionale ? Deux analyses du corpus ont été prévues, l'une quantitative (fondée sur la fréquence des mots), l'autre qualitative. D'après les résultats de la recherche, la langue apparaît comme un marqueur identitaire déterminant : elle est clairement mentionnée 33 fois dans un ensemble de 145 interventions, alors que le mot *langue* est utilisé entre 5 000 et 7 000 fois dans les 26 000 contributions. Un quart des participants « évoquent la langue dans leur tentative pour définir l'identité nationale », comme un élément essentiel de l'identité. Quant à la langue française, elle occupe une place importante dans les réponses (29 occurrences).

¹ Sur le site du ministère de la Culture, à la rubrique « Mobiliser les publics dans une nouvelle dynamique » (<[Mobiliser les publics dans une nouvelle dynamique \(culture.gouv.fr\)](http://culture.gouv.fr)>), on peut lire actuellement : « Faire prendre conscience aux francophones de l'importance de la langue comme facteur de cohésion sociale, expression d'une culture et marqueur d'identité est un enjeu majeur de notre société ».

² Dans la même veine, l'historien Gérard Noiriel (2007 : 82) souligne que le terme « identité nationale est de plus en plus utilisé par les historiens dans une perspective critique », et que, « dans le champ politique français, le rapprochement des deux notions, "immigration" et "identité nationale", a toujours été porteur d'un discours négatif sur l'immigration. »

³ « Se saisissant du sujet, Emmanuel Macron reconnaîtra : "l'intuition de Nicolas Sarkozy [...] était bonne même s'il me semble que la formule d'identité nationale était sujette à trop de polémiques" ». (Ouaki-Manseur, 2021). Sur cette question, voir aussi : <<[Qu'est-ce qu'être français ?](http://lemonde.fr) : Emmanuel Macron engage le débat sur l'identité (lemonde.fr)>.

⁴ Voir aussi « Identité, dégâts », éditorial du journal *Le Monde*, 16 décembre 2009 : <[Identité, dégâts \(lemonde.fr\)](http://lemonde.fr)>.

Nombre total de contributions		145
Nombre de contributions dans lesquelles la langue est mentionnée		33
Parmi les contributions qui mentionnent la langue :	combien mentionnent la langue française ?	29
	combien mentionnent une (plusieurs) autre(s) langue(s) ?	4
	combien considèrent la langue comme un élément prioritaire ?	24
	combien ne considèrent pas la langue comme un élément prioritaire ?	9

Tableau 1 : Poids de la langue dans les contributions

La problématique du rôle et de la place de la langue dans la construction identitaire continue d'alimenter la montée du nationalisme linguistique et convoque un rassemblement autour de la primauté de la langue nationale des États-nations. Nabli Béligh¹ (2017) y voit une mobilisation autour de « la langue comme protection de l'identité nationale » : l'intérêt porté à la langue nationale et son invocation dans les discours, débats et analyses concernant la nationalité et l'identité nationale sont attribués à une menace perçue par les gouvernements qui vient

- d'une part, du phénomène des sociétés multilingues multiculturelles (*cf.* la diversité culturelle promue par l'Union européenne et l'Unesco) : « Dans le monde occidental, et en Europe en particulier, l'augmentation de la multiculturalité et du multilinguisme dans les pays d'accueil qui en découle est désormais perçue comme une menace pour l'identité nationale » ;
- d'autre part des actions visant à ranimer le discours sur les identités et les langues régionales² : « l'identité nationale est aussi rognée par le bas avec le renforcement des identités régionales », signale le géographe Laurent Chalard dans son article intitulé « L'affaiblissement de l'identité nationale, terreau d'un nouveau régionalisme français » (2020). Selon lui « une montée du "régionalisme", entendue comme le renforcement des identités culturelles et de l'autonomie politique des territoires infranationaux » (*cf.* la Corse, l'Alsace, la Bretagne, le Pays basque vis-à-vis de la France ; la Catalogne vis-à-vis de l'Espagne ou l'Écosse vis-à-vis du Royaume-Uni³), a entraîné le renforcement des langues locales/régionales. Il se demande « si le renouveau régionaliste est bien une conséquence du déclin de l'État-Nation », tout en signalant qu' « en France [il] se fonde sur un rejet d'une identité européenne artificielle et sur le recul de l'État-Nation ».
- Il précise toutefois qu'à l'exception de la Corse et de l'Alsace où « le mouvement est foncièrement souverainiste, apparaissant comme un rejet du

¹ Professeur à Sciences Po Paris, actuellement à l'Université Paris-Est Créteil.

² Ouaki-Manseur (2021) évoque aussi le phénomène de « l'affaiblissement de l'identité collective au profit de l'avènement de ce que Pierre Nora appelle les "identités de groupe" ».

³ Le développement du fait régionaliste « est le plus poussé » en Corse « avec les revendications culturelles de type identitaire les plus fortes. [...] Dans les autres régions, l'affirmation identitaire se traduit, soit dans le champ politique, soit dans le champ culturel [...] à travers la multiplication des panneaux de signalisation bilingues, le développement des études et des manifestations régionalistes (ouvrages, librairies, festivals, conférences...), les tentatives de sauvetage des langues minoritaires à travers leur enseignement dans les écoles ». (Chalard, 2020)

multiculturalisme consécutif de l'immigration internationale », « la France a paru relativement préservée de ces évolutions du fait d'un fort centralisme étatique et de la puissance du sentiment national, inscrit dans une longue histoire et un récit identitaire partagé ». Chalard caractérise cette tendance de « renaissance culturelle locale » et envisage enfin la possibilité qu' « elle [puisse] renforcer à terme l'identité nationale ».

Pour la France, il s'agit aussi d'une quête de l'ancien prestige du français, jadis langue dominante en Europe par la diplomatie. Les références à la langue française eu égard à son rapport à la nation ou à la culture sont nombreuses et souvent officialisées. Nous avons retenu quelques-unes dans les discours du président Macron :

La langue est un prérequis pour accéder à la nationalité. Mais maîtriser le français, c'est un passeport vers une culture, une histoire incomparable aux dimensions des 5 continents¹.

La langue française bâtit l'unité de la nation.

La langue française nous rassemble, dans notre unité et notre diversité.

Nous avons besoin du français pour former la France².

Dans cette même déclaration, le président Macron évoque la place et le rôle de la langue française dans la politique colonialiste de la France et l'action politique de la Francophonie :

Nous avons besoin de toutes ces langues, et d'une langue qui soit la même de Lille à Nouméa, de Marseille à Pointe-à-Pitre, pour nous sentir appartenir à la même entité nationale en nos différences. [...] La propagation du français dans nos régions comme à travers le monde, dans nos colonies, s'est faite aussi par la contrainte. Son sacre s'est aussi fait contre ses valeurs. Mais la grande force de ceux auxquels on a imposé cette langue, ce fut d'adopter ses valeurs et de les y réinsuffler. Ce fut souvent de prendre à leur compte la langue des dominateurs, de la dominer à leur tour en la possédant et la retourner en outil d'émancipation.

D'autres voix se sont opportunément prononcées en faveur d'un soutien ferme de la promotion de la culture et de la langue françaises, en les reliant à la problématique de l'identité nationale. Elles viennent des domaines politique et académique et invoquent les mêmes arguments fondés sur le nationalisme linguistique pour revendiquer une plus grande mobilisation et des investissements en faveur de la promotion de la langue. En 2010, Claude Hagège, professeur émérite au Collège de France, écrivait dans un article intitulé « Identité nationale et langue française » :

La langue [...] est celle que, partout et toujours, les nations exaltent pour être reconnues. [...] la langue française, jusqu'ici enjeu capital sous tous les régimes. Sous

¹ Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les valeurs de la République, à Paris le 4 septembre 2020, disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/discours/276195-emmanuel-macron-04092020-republique>>.

² Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la langue française, à Villers-Cotterêts le 30 octobre 2023, disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/discours/291634-emmanuel-macron-30102023-cite-internationale-de-la-langue-francaise>>.

les III^e, IV^e et V^e Républiques avant 1992, le français était conçu comme une valeur politique fondamentale, investie même d'une mission civilisatrice. [...] L'oubli du rôle de la langue dans la définition de l'identité nationale s'accompagne, logiquement, de l'absence de l'État.

Relativement nombreuses sont aussi les réactions aux excès du nationalisme linguistique. Dans son article intitulé « Une langue, une nation, une identité : une devise française ? », Bélich Nabli (2017) signale une inexactitude dans un discours du président Macron au château de Monte-Cristo lors des Journées du patrimoine. Le président y a fait référence à l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée en 1539 par François I^{er}, en précisant qu'elle commandait « que tous ceux qui vivaient dans son royaume devaient parler français ». En réalité, note Bélich Nabli, « cette ordonnance dispose seulement que les actes légaux et notariés soient désormais rédigés en français, sans imposer le français comme langue des populations du royaume ». Pour lui, cette « interprétation troublante » du président révèle une tendance majeure dans la représentation du rôle et de la place de la langue sur la conception de la nation et de l'identité françaises¹. La langue représente en France un « enjeu politique » : « elle est au cœur de l'évolution de la conception de la nation et de la montée d'un discours identitaire transpartisan qui rejette la réalité du fait multiculturel. [...] Ce repli identitaire hexagonal est la manifestation d'un désarroi face à la 'diversité culturelle' infranationale, transnationale et supranationale ».

La problématique du rôle de la langue dans la construction de l'identité nationale se voit contestée par des études sociolinguistiques selon lesquelles « la nation n'est pas réductible à la langue² ». Elle s'intensifie lorsqu'il s'agit de classer des communautés entières dans telle ou telle nation. Dans certains cas, une nationalité ne correspond pas avec une seule langue. Il y a des cas où la même langue peut être la langue officielle de plusieurs États. L'exemple criant étant celui des nations qui ont deux ou plusieurs langues officielles, comme c'est le cas du Canada, de la Suisse... « Il existe des francophones de culture québécoise, basque, antillaise ou mauricienne, des russophones de culture ukrainienne ou arménienne » (Giagne, 1986 : 114). Si les citoyens de ces nations doivent maîtriser et utiliser plus d'une langue, s'alignent-ils sur une seule identité, ou bien doivent-ils se fixer plusieurs points de repère identitaires en fonction de la langue utilisée ? Comment font-ils pour se construire leur identité nationale ? La question de l'association langue–identité nationale se pose aussi avec acuité par Alexis Ouaki-Manseur (2021) pour les personnes migrantes qui revendiquent la nationalité du pays d'accueil : « Le fait d'être français, ne se résume pas à la possession d'un document officiel. Une telle affirmation reviendrait à considérer que la seule chose distinguant un Français d'un étranger serait sa pièce d'identité. [...] Si tout Français est francophone, tout francophone n'est pas Français ». Pour lui, la « qualité de français ne peut pas être caractérisée uniquement par la langue française ». Elle peut bien être « un instrument d'unification culturelle de la

¹ « Le droit des étrangers et de la nationalité en France s'inscrit dans une évolution globale caractérisée par l'introduction de prérequis linguistiques et l'usage de tests de langue formels comme conditions pour l'obtention d'un visa d'entrée, d'un permis de séjour et/ou de la nationalité. » (Bélich, 2017)

² « La langue n'est pas tout et d'ailleurs on cite des exemples de communautés où la langue n'est pas – ou n'est plus – une valeur identitaire saillante. » (Klinkenberg, 2008 : 145)

France, mobilisé aussi bien par la monarchie que par la République, mais les Français la partagent avec d'autres peuples ».

La prise en compte de la culture s'impose donc pour traiter de la construction de l'identité collective, et plus précisément de l'identité culturelle. Après tout, si la manière dont on perçoit le monde dépend du langage, et si la langue d'une communauté est étroitement liée à des concepts culturels¹, alors partager des langues permettrait d'en partager des cultures. Éric de Grolier (1986 : 21) présente la langue comme l'« expression » de l'identité culturelle, voire comme une condition de celle-ci, et la qualifie d'« instrument de communication transculturelle ».

Giagne (1986 : 114) considère que « l'identité culturelle, contrairement à une opinion répandue, ne recoupe pas nécessairement l'identité linguistique ». C'est le résultat des initiatives des États-nations qui, en officialisant une seule langue et une culture « dominante », ont fini par « homogénéiser tous les autres particularismes et parlers », comme dans le cas du français qui s'est répandu au détriment du basque, du breton, de l'alsacien ou des dialectes italiens². « Néanmoins, ceux qui s'identifient à ces différentes langues peuvent continuer à se prévaloir de cultures non moins différentes ». Dans le même esprit, Charaudeau (2009 : 15) présume que ce n'est pas la langue en soi qui joue un rôle identitaire, mais plutôt « le discours, c'est-à-dire l'usage que l'on fait de la langue » : « Si langue et culture coïncidaient, les cultures française, québécoise, belge, suisse seraient identiques, sous prétexte qu'il y a communauté linguistique ». Or, la linguistique nous a appris que chaque langue n'est pas de simples mots pour dire la même chose. C'est la manière dont chaque peuple conçoit, traite et exprime le monde ; c'est une autre taxonomie du monde³ (Ferdinand de Saussure). La langue, dit William F. Mackey (1997 : 183) « n'a pas le même poids ni les mêmes références dans toutes les cultures. Dans certaines, elle est associée aux normes du politiquement correct ; dans d'autres, elle est surtout liée à l'empathie ou à l'efficacité de la communication ». C'est pourquoi ce ne sont pas les éléments langagiers (lexique et syntaxe) qui sont porteurs de culture, mais « les manières de parler de chaque communauté, les façons d'employer les mots, les manières de raisonner, de raconter, d'argumenter pour blaguer, pour expliquer, pour persuader, pour séduire » (Charaudeau, 2009 : 15). Leur interprétation par des locuteurs allophones⁴ se fera selon les règles imposées par les valeurs de leur culture et dont la déviation risque de causer des mésententes et des malentendus. À cet égard, les résultats des études de Bert Peeters sur les procédés oratoires des Français et des Anglais sont indicatifs du fait que les valeurs culturelles « sous-tendent les croyances,

¹ Pour retracer la « culture commune », la science anthropologique désigne la langue, les mœurs, les coutumes et les croyances.

² « L'émergence du sanskrit, du français, de l'italien de l'anglais, du russe, du han, du kiswahili moderne, érigés par le législateur et l'idéologue comme langues véhicules de la culture et de l'administration nationale, s'est opérée au détriment de minorités, autrefois souvent fortes, aujourd'hui effacées physiquement des cartes. Certes, l'idéologie n'est pas seule à l'origine du centrisme linguistique ou culturel » (Giagne, 1986 : 118).

³ Il a été constaté que, même chez un locuteur bilingue, les mots de la deuxième langue peuvent ne pas avoir la même résonance affective que ceux de sa première langue et ne sont, de ce fait, pas interchangeables.

⁴ En paraphrasant Yaguello (1981 : 16), on dira que l'interprétation d'un énoncé varie d'un locuteur à l'autre en fonction du « jugement socio-politique qui s'attache à telle ou telle forme d'activité verbale ».

les convictions, les attitudes, les habitudes communicatives généralement associées à une langue-culture particulière » :

des locuteurs natifs de langue anglaise ont tendance à attendre poliment la fin d'un tour de parole, quitte, s'il le faut, à garder le silence pendant plusieurs minutes. Si ce comportement est adopté dans des interactions verbales en français, avec des locuteurs natifs, ceux-ci ne tarderont pas à se dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas. C'est qu'en France le silence est souvent considéré comme gênant. Il peut être symptomatique d'un manque d'intérêt, d'une hésitation à prendre position [...]. Le locuteur de langue anglaise, quant à lui, tendra à accuser le francophone d'un manque de politesse, puisqu'il saisit la moindre occasion de prendre la parole et ne saurait attendre son tour. (Peeters, 2016 : 7)

Se prononcer sur le rôle de la langue dans la construction de l'identité nationale ou culturelle n'est donc pas chose simple. Dans les discours politiques, les cooccurrences langue-nation et langue-culture sont souvent interchangeables : « Mais il existe un autre élément incontournable de l'identité française, c'est notre langue nationale, créatrice, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts puis la Révolution française, de notre identification universelle. Elle s'harmonise avec la défense de notre culture » (Claude Goasguen, Ancien ministre député-maire de Paris, 2016). Pour Castellotti (2014 : 179), la difficulté tient notamment au fait que « les cultures sont le plus souvent interprétées comme émanations de nations ». Choquet partage l'avis que la culture d'origine joue un rôle structurant dans la constitution de notre identité personnelle. Il signale toutefois la distinction entre l'appartenance à une culture qu'il estime persistante et le sentiment d'identification à une nation qui peut être modifié.

Autant il est envisageable qu'un individu se reconnaisse n'appartenir à aucune identité nationale, autant il est invraisemblable qu'il ne possède aucune culture. S'il est peu aisé de se défaire intégralement de sa culture d'origine, il est par contre possible d'intégrer les normes des comportements extérieurs d'une autre nation. (Choquet, 2015 : 17)

Une position « de compromis » proposée par certains chercheurs consiste à considérer que, si la langue occupe une position centrale en tant que facteur de formation de l'identité nationale, c'est surtout *via* le système éducatif national et les médias – ces derniers étant considérés comme un support éducatif au sens plus large du terme. Or l'éducation est un élément central de la construction de l'identité culturelle, et c'est à travers celle-ci que se constitue l'identité nationale. La langue, rappelle Sella-Mazi (2016 : 148), « fait partie du concept de civilisation ou de culture, auquel l'ethnicité est associée dans l'esprit commun comme c'est aussi le cas pour la race et la religion ». La difficulté dans les efforts de cerner le rôle de la langue dans la construction des identités nationale ou culturelle que nous nous forgeons explique l'utilisation alternante ou associée des deux concepts même dans le cadre institutionnel. L'exemple des résolutions de la France pour l'obtention de la nationalité française illustre bien l'association entre ces deux identités, culturelle et nationale, selon l'acceptation que « la langue française est vectrice de valeurs humanistes et républicaines » :



- Coraline Pradeau (2016) note que, depuis 2003, dans les procédures liées au droit des étrangers et/ou à la naturalisation « la langue a officiellement un rôle dans l'intégration des migrants [qui] ont l'obligation de suivre des cours de français, si leur niveau est considéré insuffisant », mais, souvent, ils doivent également « connaître les valeurs de leur société d'accueil ».
- Depuis 2016, le gouvernement français impose à tout nouvel arrivant d'établir le contrat d'intégration républicaine (CIR) qui consiste en quatre objectifs : la compréhension des valeurs et principes de la République, l'apprentissage de la langue française, l'intégration sociale et professionnelle.
- La France a prévu une approche FLI (Français Langue d'Intégration) qui « vise l'intégration de valeurs citoyennes à l'enseignement linguistique ». Dans l'introduction du Référentiel FLI, signée par Michel Aubouin et Xavier North, on peut lire :

La langue détermine la façon de raisonner des peuples et le regard qu'ils portent sur le monde. La connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil constituent le premier facteur de l'intégration car ils permettent une vie sociale normale. La langue est aussi le vecteur de la culture et elle seule permet d'appréhender le sens de valeurs difficilement transmissibles dans les langues d'origine (Vicher 2011 : 4).

1.3. La langue de la diplomatie

1.3.1. Caractéristiques du langage utilisé en diplomatie

Selon Arifon (2010 : 72, 75), la langue diplomatique est une langue de bois « positive¹ », « un langage figé constitué de formules souvent stéréotypées », qui, toutefois, se caractérise par « la logique du flou dans un cadre formel ». Ce flou qui « s'incarne dans les mots et dans les formes du discours peut être perçu ou qualifié d'euphémisme ». Allant plus loin, Nicolas Stavrou (2001), dans son article « La langue de la diplomatie internationale », souligne que la diplomatie contemporaine recourt à des euphémismes (un lexique mélioratif) comme instruments de promotion des intérêts nationaux. « La terminologie diplomatique standard a été remplacée par des clichés préfabriqués pour décrire des situations internationales et construire des problèmes spécifiques ». L'auteur rappelle que Carl von Clausewitz définissait la guerre comme « la diplomatie par d'autres moyens », que Léon Trotsky (commissaire à la Défense de Lénine) la qualifiait de « pathologie du capitalisme » ; il note aussi que les États-Unis ont justifié les guerres de Corée et du Vietnam par la nécessité de maintenir l'ordre international et de répondre à une agression, et qualifié les bombardements en Bosnie et au Kosovo d' « actions humanitaires » visant à instaurer un Kosovo pacifique, multiethnique et démocratique. Il observe que le terme de guerre a maintenant été ostracisé des appellations des institutions qui l'organisent. « Ceux-ci sont maintenant appelés par euphémisme Ministères de la Défense et, par conséquent, toutes leurs activités sont défensives ». Puisque la guerre est l'opposé de la paix et que la paix représente une valeur désirable, « la diplomatie moderne a

¹ Le qualificatif est ici utilisé pour renverser la perception péjorative attribuée au terme « langue de bois » qui, « dans la langue courante désigne une façon contrainte de s'exprimer ». (Arifon, 2010 : 72)

inventé un terme approprié qui est parfaitement exempt de la négativité de la guerre et agréablement imprégné de la paix : *effort de paix, imposition de la paix*¹ ».

La dénomination des actes entrepris par les politiques choisies (nationales et internationales) et leurs effets constitue un phénomène intéressant qui se prête à l'étude. Dans le cadre de cet article, nous nous focaliserons toutefois sur l'étude du dispositif énonciatif du langage diplomatique : apporter des indices sur les possibilités de mise en fonctionnement de la langue par les diplomates lors des échanges/négociations, des traces de modalisation de leur discours qui leur permettent d'exprimer ou d'éviter des prises de position, des opinions et/ou des attitudes sur des situations, souvent à l'égard de leurs destinataires (d'ordinaire des homologues) ou à l'égard des énoncés de ces derniers.

L'article d'Olivier Arifon² intitulé « Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente » nous fournit une présentation riche du comportement physique et des modes d'expression verbaux et non verbaux des diplomates. Parmi les compétences requises pour le métier de diplomate³, les compétences linguistiques/langagières sont mises en avant⁴.

Selon l'auteur, la langue diplomatique constitue une variante, « un sous-ensemble du langage politique » qui est « formel⁵ et nécessaire », avec des caractéristiques le rapprochant de la langue de bois (Delporte, 2009, cité par Arifon, 2010 : 71). Répondant à une exigence de précision, on pourrait s'attendre à ce que le langage formel utilisé en milieu politique/diplomatique serve à exposer des énoncés de manière précise, si possible concise et sans ambiguïté⁶. Ce n'est pas du tout le cas. Arifon fait état d'« ambiguïté stratégique » dans le discours diplomatique, dénote le paradoxe « d'une langue formelle présentant, par nécessité, des ambiguïtés ». Il souligne toutefois que, « pour l'analyse des actes de communication de la

¹ Voir aussi les occurrences en ligne des expressions sémantiquement proches : « opérations de maintien de la paix », « opérations de paix », « consolidation de la paix »... Sur le site des Nations Unies, la rubrique est intitulée « Maintien de la paix » et présente le « Département des opérations de paix (DOP).

² Pour cette étude, Olivier Arifon, aujourd'hui professeur à l'Université libre de Bruxelles, s'est appuyé sur son expérience d'attaché de coopération universitaire au ministère des Affaires étrangères, sur son activité de formateur de diplomates français et étrangers, ainsi que sur les témoignages recueillis lors d'entretiens avec des diplomates en poste et sur la bibliographie connexe.

³ Dans son ouvrage *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, Jean Hotman de Villiers définit les qualités attendues d'un diplomate : la connaissance de l'histoire et de la culture, ainsi que la capacité à s'exprimer (cité par Arifon, 2010 : 73).

⁴ Dans les extraits tirés du corpus étudié par Arifon (témoignages recueillis lors d'entretiens avec des diplomates en poste et bibliographie connexe), il est notamment question de : capacité à s'exprimer, maîtrise de la langue/parole, éloquence, modalités d'expression, médiation linguistique, approche sémiotique, formes du langage, formalité des actes de parole, etc.

⁵ Il s'agit d'un mode d'expression plus formalisé et plus précis que le langage informel (ordinaire, de tous les jours) qui se caractérise par des régularités syntaxiques et est réservé aux situations qui exigent politesse, respect et professionnalisme.

⁶ L'ambiguïté provient du fait qu'un élément lexical ou une expression complexe (expressions composées de formes lexicales et grammaticales, locutions verbales...) peuvent être porteurs de plusieurs sens ou recevoir des significations différentes, si bien que l'énoncé qui les contient peut admettre plusieurs significations et/ou prêter à deux (ou davantage) interprétations possibles. Dans l'ambiguïté « chaque interprétation est précise et non exclusive des autres », ce qui la distingue du conflit, puisque dans une situation conflictuelle « plusieurs interprétations mutuellement exclusives (i.e. qui ne peuvent pas être vraies simultanément) viennent à l'esprit ». (Cabantous et Hilton, 2006)

diplomatie, la notion d'ambiguïté est essentielle, car elle permet de décrypter les rôles et comportements des acteurs ». Il précise, enfin, que le dispositif énonciatif de la modalisation du discours diplomatique se caractérise par « l'évitement, l'ambiguïté, la minoration ou encore la dissimulation » (Arifon, 2010 : 77, 75, 73).

Les théories de la communication nous ont appris que les *stratégies d'évitement* sont mobilisées pour faire face à des défis complexes. Elles impliquent « des efforts pour se dégager, physiquement et psychologiquement, de la situation stressante [et] seraient plus efficaces dans le cas de stress à court terme, lorsque les conséquences peuvent se modifier, et qu'il n'y a aucun contrôle possible sur la situation » (Endler et Parker, 1990, cités par Nicchi et Le Scandiff, 2005 : 98). Parmi ces stratégies, figurent *le silence, le retrait, la passivité, la distanciation* ou même *la fuite*. Pour le diplomate, l'évitement stratégique peut être adopté lorsqu'il manque de pouvoir sur une situation qui exige des compétences qu'il ne possède pas, ou lorsqu'il a besoin de temps pour réfléchir. Cela lui permettrait de trouver un moment plus propice pour résoudre un problème ou prendre une décision.

Le discours politique et diplomatique étant réputé recourir à l'*ambiguïté*¹, cette notion nous intéresse particulièrement puisqu'elle permet d'installer le flou dans le discours : « Dans l'usage courant, le terme "ambigu" est souvent utilisé dans le sens de "vague, incertain, obscur" » (Bajrić, 2009 : 209). Comme « la langue diplomatique cache plus qu'elle ne révèle », pour le métier de diplomate « l'utilisation efficace de termes aux significations multiples et ambiguës est au cœur de son application ». On attend donc du diplomate qu'« il mobilise ses compétences linguistiques pour désorienter, égarer, confondre, intimider, coopter, exploiter ses amis et ses adversaires » (Stavrou, 2001 : 567-568).

Villar parle de *stratégie de communication ambiguë* utilisée en contexte de négociation diplomatique qui « permet de maintenir le doute chez l'interlocuteur [...] d'influencer l'impact final des signaux afin de gagner un plus grand contrôle sur les images que d'autres ont de l'émetteur » (Villar, 2006 : 175). Arifon (2010 : 75) fournit quelques exemples d'actes de langage qui illustrent et expliquent la pratique de cette modalité chez les diplomates :

Lorsqu'un diplomate « s'étonne » de quelque chose, cela exprime un mécontentement et un désaccord sur la situation en cours.

S'il « dénonce », les choses vont mal.

S'il « condamne », la situation est considérée comme très grave.

[...] s'il « regrette de ne pouvoir répondre favorablement à la demande », ceci est une manière élégante (et classique) de signifier le refus à son interlocuteur.

[...] si « les négociations se sont déroulées avec franchise et doivent être poursuivies », cela indique que peu de choses concrètes ont eu lieu entre les partenaires et que ceux-ci, afin d'éviter de briser le lien et le contact, décident de continuer à se voir.

Parmi les typologies proposées par les différentes études sur l'ambiguïté, nous n'avons retenu que celles qui sont compatibles avec le discours diplomatique. Selon la distinction proposée par Catherine Kerbrat-Orecchioni entre ambiguïté *involontaire*

¹ « Dans la langue française, un grand nombre d'expressions montrent la richesse de cette notion : ambages, allusions, demi-mots, contenus latents, sens caches, sous-entendus, arrière-pensées, etc. » (Arifon, 2010 : 75)

(« le segment ambigu est chargé par chacune des parties en présence d'un sens unique, mais différent ») et *volontaire* (ou « cultivée »), les diplomates seraient plutôt enclins à recourir à la seconde, où

l'émetteur construit délibérément son énoncé, parfois au prix d'acrobaties plus ou moins laborieuses, de telle sorte qu'il puisse se charger simultanément de deux valeurs théoriquement incompatibles » : « les *exploitations manipulatoires* [où] l'émetteur est [...] conscient des deux sens possibles de l'énoncé qu'il produit, mais [...] il s'arrange pour que le destinataire tombe dans le panneau du sens le plus douteux, mais aussi le plus conforme à ses intérêts stratégiques. (Kerbrat-Orecchioni, 2005 : 29-30)

Selon la source, les cas d'ambiguïté du discours diplomatique seraient surtout de type *pragmatique*. Il s'agit soit de tous les *phénomènes d'indétermination référentielle* qui renvoient à des interprétations opaques, non transparentes, susceptibles de créer le flou, de causer le doute, soit de « tout ce qui concerne les *valeurs illocutoires et perlocutoires* ». La fonction illocutoire manifeste l'intention du locuteur, ce qu'il veut exprimer par les énoncés de son acte de parole/langage, tandis que la fonction perlocutoire concerne l'effet produit par un énoncé sur le récepteur et qui ne correspond pas nécessairement à celui du locuteur, autrement dit à son intention¹. Kerbrat-Orecchioni (*ibid.* : 20) signale qu'« on peut dans une certaine mesure assimiler aux *valeurs illocutoires et perlocutoires* les *valeurs argumentatives*, immense réservoir d'ambiguïtés potentielles », ce qui peut parfaitement convenir au discours diplomatique.

Il est enfin à noter que les ambiguïtés peuvent souvent donner lieu à des malentendus : « l'ambiguïté fonctionne comme une source permanente de malentendus dans la communication » (Fuchs, 1996 : 3). Dans le cadre des échanges diplomatiques, on aurait tendance à accepter l'aspect positif de cette attitude en adoptant l'affirmation de Kerbrat-Orecchioni (*ibid.* : 34) pour qui, si « on ne voit généralement qu'un générateur de conflits dans le malentendu, [celui-ci] peut avoir pour effet de réduire les risques de confrontation ».

Lors d'un échange langagier ou d'un discours, le diplomate doit choisir un niveau de langue pour son discours qui soit adapté à son interlocuteur et à la situation en vue d'informer, de convaincre, de séduire son interlocuteur.

Il serait intéressant d'avoir des études sur les *actes de langage* réalisés par les diplomates lors des échanges et négociations. D'après l'analyse précédente, nous pouvons en juger qu'ils se réservent de prononcer des actes commissifs/permisifs (promesses, offres, acceptations, engagements à accomplir des actions), tout en ne pouvant éviter des actes expressifs (salutations, remerciements, félicitations, excuses) et sans doute déclaratifs (ratifications, propositions avec l'intention d'accomplir certaines actions).

De même, la langue employée doit réaliser les *fonctions* requises pour le but à réussir. À l'exception de la fonction *poétique*, le diplomate doit être à même de recourir à toutes les fonctions, à commencer par la fonction *phatique*, impérativement utilisée dans toutes les négociations, car elle permet d'établir le lien social, d'entamer une conversation ou d'y mettre fin. Du moment qu'il s'agit d'adopter un langage

¹ Bajrić (2009 : 209) souligne que « l'ambiguïté des phrases empiète énormément sur la notion d'intentionnalité ».

formel, on s'attend à ce que le diplomate apporte à son discours une dimension *référentielle* et donc se limiter au partage d'informations à transmettre de manière objective. Or, nous savons que toute énonciation comporte à la fois une dimension référentielle et une dimension modale (cf. Ch. Bally), puisque, quand on parle, on ne fait pas que se référer à des objets du monde. Le locuteur ordinaire recourt souvent à la modalisation de son discours¹ en adoptant la fonction *expressive/émotive* du langage et révèle dans son énoncé son point de vue, sa position/son attitude par rapport à ce dont il parle, de même que ses préférences, ses opinions, ainsi que ses sentiments, ses sensations... Dans le cas du diplomate, la fonction *expressive* lui permettrait d'exprimer ses points de vue, rarement ses opinions, et bien moins ses émotions, ses sentiments, ses envies et humeurs : « l'expression des idées et des émotions est aussi limitée [chez] les diplomates [qui] sont censés rester maîtres de leurs émotions », s'exprimer en choisissant « les mots pour décrire une situation » et « en soignant [leurs] arguments et [leur] langage » (Arifon, 2010 : 73). Si tel est le cas, l'expression des émotions de la part du diplomate lors d'un échange aurait comme objectif de les susciter chez son interlocuteur et s'expliquerait par le choix « d'un registre de séduction à même de convaincre » (*ibid.* : 73-74). En somme, dans le discours diplomatique, « selon les principes de la négociation, il convient de minorer les propos et les émotions » comme suit :

- [...] faire preuve de maîtrise de soi ; exprimer un désaccord tout en souriant [...].
- ne pas froisser son interlocuteur, car se fâcher peut aboutir à interrompre, voir rompre le dialogue et donc la négociation.
- La prudence [étant] la règle de la diplomatie [...] éviter [...] d'en dire trop sur ses arguments et ses positions ; trop parler peut compromettre le bon déroulement de la négociation.
- éviter de montrer ses faiblesses [...] : connaissances non maîtrisées en cas de sujet technique ou volonté de garder du prestige et de la puissance symbolique (ici, un signe de faiblesse de l'autre peut être interprété comme un facteur favorable pour ses intérêts). (Dupont, 1992, cité par Arifon, 2010 : 74)

Enfin, lors d'une négociation diplomatique, les échanges langagiers des diplomates exploiteront la fonction *métalinguistique* du langage qui sert à définir les mots et les énoncés produits/reçus, à clarifier les ambiguïtés et à expliquer les jeux de mots intentionnels. Cette fonction exigera également la traduction des mots ou des énoncés émis dans une langue étrangère ou une troisième langue dans le cas de la diplomatie internationale.

1.3.2. Le français, langue de la diplomatie

Pour avoir longtemps été utilisé dans l'organisation et les relations internationales, le français est souvent considéré comme la langue de la diplomatie, comme en témoignent des citations célèbres d'homme politiques français comme étrangers : « Celui qui apprend la diplomatie doit apprendre trois choses : parler français, ne pas

¹ La modalisation du discours consiste à introduire dans un énoncé une part de subjectivité et à marquer la présence du locuteur par un commentaire, une appréciation, un jugement, un doute, une certitude, etc.

parler du tout, dire la vérité » (Benjamin Disraeli, Premier ministre d'Angleterre). « Metternich expliqua qu'il fallait une *lingua franca* pour la diplomatie et que le français jouait bien ce rôle » (Raoul Delcorde, Ambassadeur de Belgique à Ottawa).

Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, François I^{er} impose, en 1539, l'usage de la langue française dans la rédaction des actes judiciaires et administratifs du royaume.

Tous les traités seront rédigés en français. [...] et non seulement les traités dans lesquels la France est partie, mais ceux qui sont conclus par d'autres pays que la France et en dehors d'elle ; et non seulement le français sera la langue diplomatique écrite, il sera aussi la langue diplomatique parlée ; il sera la langue de la correspondance courante et des notes officielles, et aussi celle des audiences, celle des conférences et des congrès. (François-Poncet, 1956 : 577)

Depuis lors, il constitue en quelque sorte « le moyen d'unification culturelle de la France, utilisé à la fois par la monarchie et la République ». Au xvii^e siècle, le français est considéré comme obligatoire dans la plupart des cours d'Europe. En somme, « dès le milieu du xvii^e siècle, le français était l'idiome d'Europe le plus usité hors de ses frontières », ce qui lui a valu justement d'être qualifié de langue diplomatique. En réalité, note Dauzat (1918 : 331, 329), « le français a bénéficié uniquement de son expansion littéraire et sociale à travers le monde : la diplomatie a été amenée naturellement à l'adopter, par la force des choses, comme truchement international, dès l'époque où il s'affirma comme la langue la plus répandue parmi l'aristocratie et la haute bourgeoisie européennes ». À partir du xviii^e siècle, il se substitue au latin pour la rédaction des traités internationaux. Au Congrès de Vienne, en 1815, Talleyrand inaugure le style diplomatique français, qui imprègne encore aujourd'hui l'action internationale, témoignant ainsi de l'importance de la langue française. Son acceptation et sa reconnaissance se manifestent par le fait que le français est au xix^e siècle la langue de travail des diplomates ottomans. « Il ne faut pas y voir, dit Delcorde (2016), le résultat d'une prédominance politique de la France à cette époque, mais bien la reconnaissance du rayonnement culturel de la langue française ».

L'argumentation déployée pour défendre le choix de la langue française comme outil de communication dans les relations internationales vient surtout des milieux académique, politique et journalistique français, et s'appuie principalement sur le fait que le français représente le véhicule privilégié de l'esprit critique (*cf.* esprit cartésien). Les attributs qu'on prête au français comme système linguistique – rigueur, rationalité, clarté, précision terminologique¹ et richesse lexicale – en font un outil privilégié du discours politique et diplomatique, d'autant qu'il est analytique, structurant pour la pensée, porté par une vive tradition culturelle et soutenu par une grammaire solidement charpentée. On ne manque de références ni d'arguments pour faire la promotion du français :

- En 1784, dans son célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française*, qui lui a valu le prix de l'Académie de Berlin, Antoine de Rivarol affirme que « [c]e qui n'est pas clair n'est pas français », car cette langue respecte « l'ordre

¹ Dauzat (1918 : 337) rapporte une anecdote qui a eu lieu au cours d'un congrès à Turin, où Louis Renault, le délégué français, traduisait un document en français qu'il venait de lire en italien. « "C'est beaucoup plus net en français", s'exclamèrent spontanément les congressistes italiens ».

logique de la syntaxe », et que la syntaxe française est incorruptible d'où son admirable clarté.

- En 1892, Jean Frolo, chroniqueur du *Petit Parisien*, dans son article intitulé « Français : pourquoi fut-elle adoptée comme langue diplomatique dans toute l'Europe ? » écrit :

Le français était alors, comme il est encore, l'instrument de précision par excellence de la pensée humaine. Il doit au merveilleux épanouissement de sa littérature [...] son incomparable distinction, sa lumineuse clarté et la richesse inépuisable de son vocabulaire. Si l'on ne pense pas tout droit, avec ordre et simplicité, on ne s'exprime pas en français. L'étude du grec et du latin fut de tout temps la gymnastique essentielle de nos écrivains. C'est à cet exercice qu'ils sont redevables de la souplesse de leur propre langue et, pour ainsi dire, de leur habileté à s'en servir.

Les citations qui suivent sont tout autant indicatives :

- « Les étrangers reconnaissent eux-mêmes qu'en dehors des raisons historiques et sociales qui ont valu cette suprématie au français, notre langue rend de réels services par ses qualités particulières de clarté et de précision » (Dauzat, 1918 : 337).
- « Le français [...] a une syntaxe, des temps, des modes, des règles, qui obligent les esprits à réfléchir. Il est porteur d'une discipline qui lui confère une valeur éducative, comparable à celle du latin, et que l'anglais ne possède pas » (François-Poncet, 1956 : 583).
- « Le diplomate britannique Harold Nicholson fit en 1939 l'éloge du caractère logique et de la "précision géométrique" (ce sont ses termes) de la langue française » (Delcorde, 2016).
- « La question de la précision et de la beauté de l'expression est une habitude française [...]. Ce qui fait dire à certains que, par sa structure, le français reste la langue la mieux adaptée à la diplomatie » (Arifon, 2010 : 77).
- « La langue française dispose du mot litote, une figure par laquelle, en atténuant l'expression de sa pensée, on laisse entendre davantage qu'on ne dit » (*ibid.* : 75).
- « Langue des philosophes des Lumières et des grands scientifiques, le français est une langue analytique qui permet de structurer sa pensée et de confronter des idées. Il est, par essence, propice à l'émergence de l'esprit critique et sa vivacité culturelle n'est pas en reste » (Le Robert pour les professionnels¹).
- « La langue française m'a apaisé comme une camisole de force calme un fou » (Cioran, 1990 : 28).

L'ambassadeur Charles Cogan (2003 : 44, 37, cité par Arifon, 2010 : 77) a distingué six caractéristiques stratégiques et communicationnelles qui expliquent le style des diplomates français : « la méthode déductive ; la logique des arguments (adossée à la croyance en la Raison) ; le soin de s'exprimer avec clarté afin de convaincre ; la connaissance de l'histoire ; le panache latin ; la conscience de devoir tenir sa position (fondée sur la Raison !) ». C'est pourquoi « les négociateurs français sont fiers de leur

¹ Voir aussi : <Le français, une langue internationale – Parole d'expert | Le Robert pour les professionnels>.

éloquence et de la capacité à présenter un argument logique et clairement organisé. La pire insulte qui puisse être faite à un négociateur français [...] est celui d'incohérence ».

La reconnaissance du français comme langue de la diplomatie s'arrête en 1919, au traité de Versailles qui met fin à la Première Guerre mondiale, où l'anglais est employé comme langue diplomatique, à égalité avec le français (François-Poncet, 1956 : 580). La langue française commence alors à perdre du terrain ainsi que son rôle privilégié dans le domaine diplomatique même si, jusqu'aux années 1960, le français avait toujours une place importante dans les négociations diplomatiques. Toutefois, il se voit progressivement supplanté par l'anglais. Le français reste toutefois l'une des langues de travail de la Commission européenne et l'une des langues officielles de l'ONU. Il est aussi l'une des deux langues officielles de la Cour internationale de justice et la langue de travail de la Cour de justice de l'Union européenne.

Nombreux sont toutefois les partisans du « français langue diplomatique », qui déplorent toujours sa substitution par l'anglais. André François-Poncet (1956 : 578-579), dans son article « Le français langue diplomatique », développe ainsi les raisons pour lesquelles le français pourrait espérer redevenir l'instrument préféré des diplomates :

On voit dans le français un instrument d'expression supérieur aux autres, parce qu'il est construit sur une solide armature grammaticale qui oblige à la rigueur dans l'analyse et à la précision dans les termes, parce qu'il convient particulièrement à l'argumentation logique, à la démonstration, aux démarches progressives du raisonnement, parce qu'il exige et répand la clarté, – cette clarté qui, dans les actes diplomatiques, doit éliminer les malentendus et le rebondissement des conflits –, parce qu'en même temps, et enfin, il se prête avec une souplesse inégalable à l'énoncé des nuances les plus délicates, les plus passionnées ou les plus galantes du sentiment. [...] De toutes les langues, elle est la seule qui ait une probité, attachée à son génie... Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine !

2. La diplomatie culturelle de la France et de la Grèce

2.1. La diplomatie culturelle : un capital diplomatique de puissance et d'influence douce

La diplomatie culturelle n'est pas un phénomène récent (plusieurs exemples peuvent être recensés depuis l'Antiquité). Or le terme est relativement jeune, quoique la pratique qu'il propose date depuis bien longtemps. La littérature en la matière attribue sa conceptualisation à Samuel Huntington¹, professeur à l'Université de Harvard, et la situe après la fin de la guerre froide. C'est à ce moment que « l'ère des idéologies est passée et celle des "civilisations" a commencé, pendant laquelle, chaque État, pour se définir, a recours à des valeurs culturelles : la tradition, la religion, la langue, les coutumes, la particularité des institutions » (Vassiliades et Mpoutsouki, 2015 : 20).

¹ Dans son article intitulé « Clash of Civilizations ? », publié en 1993 dans le magazine *Foreign Affairs*, il a essayé de faire le point sur le fonctionnement des relations internationales après l'effondrement du bloc soviétique. Il y décrit un monde fondé non plus sur des clivages idéologiques « politiques », mais sur des oppositions culturelles/civilisationnelles.

Noéma

c'est avec la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la rivalité géopolitique Est-Ouest que la culture se retrouve véritablement au cœur des luttes d'influence internationales. Élaboration de stratégies – voire carrément de propagande – misant sur le prestige national, diffusion de sa langue et de son modèle culturel : la volonté d'agir sur les opinions publiques étrangères par des relais médiatiques ou des réseaux d'agents culturels, sportifs et diplomatiques se serait ainsi progressivement systématisée et institutionnalisée depuis l'époque de la guerre froide (Marteau, 2003, cité par Busson, 2012 : 1).

Depuis lors, l'accent est mis de manière de plus en plus évidente sur « le potentiel de la culture en tant que canal de développement informel de relations politiques » ; en ce sens, nombreux sont les chercheurs qui notent que « nous ne devrions plus considérer la culture comme inférieure à la politique [...], mais penser la culture comme le cadre de fonctionnement de la politique » (Kizlari et Siechaté, 2021 : 17). Envisagée ainsi, la diplomatie culturelle constitue un *capital de puissance et d'influence*, connu sous le nom de *soft power*¹, visant à promouvoir un pays par la culture qu'il a produite et qu'il continue de produire (*ibid.* : 10).

Il est toutefois difficile d'en proposer une définition satisfaisante de ce que recouvre la diplomatie culturelle, puisque les priorités dans la conceptualisation et la définition des objectifs, des initiatives, des activités à entreprendre et des instruments d'action et d'influence qui lui incombent diffèrent selon les États et varient dans le temps. Dans son *Analyse des impacts de la mondialisation sur la culture au Québec*, Marie-Pierre Busson (2012) entreprend une étude de la diplomatie culturelle.

Les énoncés recueillis au travers de l'analyse de la documentation étudiée pour l'élaboration de ce rapport donnent un aperçu global des pouvoirs d'action qui lui sont attribués. Parmi les formules de la diplomatie culturelle nous avons retenu : diplomatie d'influence, stratégie d'attraction, *soft power*, instrument de dialogue entre les nations, instrument de paix et de stabilité, véhicule de diffusion de..., mécanisme de promotion de..., un des réseaux diplomatiques les mieux articulés et les plus influents, quatrième pilier du développement (selon le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002). S'agissant enfin des finalités, elle signale que, « s'il n'en existe pas de définition figée, l'étude des déterminants de cette diplomatie "d'influence"² permet de déduire qu'elle vise » à :

- établir, développer et maintenir des relations avec les partenaires étrangers par le biais de la culture, de l'art et de la langue nationale ;
- faire entendre ses considérations politiques, économiques et stratégiques, tout en poursuivant des objectifs de prestige, de rayonnement et d'attractivité ;

¹ Terme utilisé pour désigner le concept de la diplomatie culturelle dans le but d'exprimer la « capacité d'influencer les autres par l'attraction plutôt que par la pression ou la coercition, par opposition à la puissance dure qui apparaît sous la forme de sanctions économiques et de menaces militaires » (Kolokytha, 2021 : 55).

² Le terme serait plutôt utilisé en milieu francophone. Le *Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne de la France* (2008) a proposé le concept de « diplomatie d'influence », traduction assez proche de l'expression *soft power*. Depuis, le terme figure à côté de celui de « diplomatie culturelle ».

- assurer la sécurité nationale, à favoriser une meilleure compréhension mutuelle et le partage d'intérêts communs, à atténuer les tensions, garantissant une coopération pacifique et une certaine stabilité politique ;
- promouvoir la démocratisation, la liberté d'expression, l'intégration sociale, le développement et la réconciliation des peuples (Parlement européen, 2010) ;
- satisfaire certains besoins de communication, d'image et de relations à l'international, notamment dans le développement du tourisme (Kessler, 2010) ;
- favoriser la cohésion sociale au plan national (Mark, 2009) ;
- diffuser une perception positive de [son] pays à l'extérieur de [ses] frontières (Bélanger, 1994) ;
- accroître l'influence de ses idées, de ses savoirs et de sa culture sur les autres sociétés (Lane, 2011) ;
- améliorer la connaissance des cultures réciproques afin d'aplanir les différends que la diplomatie « classique » ne parvient pas à résoudre ;
- valoriser le patrimoine mondial, l'impact du tourisme sur le développement durable et les enjeux entourant la propriété intellectuelle ;
- promouvoir la langue française, les savoirs et les idées ;
- contribuer au développement identitaire et économique des sociétés des États, ainsi qu'à leur rayonnement international ;
- soutenir le développement et la promotion des droits de l'homme et des relations Nord-Sud.

Les efforts de définition du contenu de la diplomatie culturelle en Grèce témoignent de la priorité accordée à la langue officielle et à la composante nationale. Selon Vassiliadis, « elle n'est rien d'autre que l'exercice d'une influence légitime par le biais de la culture. C'est la politique gouvernementale qui utilise des éléments de sa culture pour planifier et exercer sa politique étrangère dans le but de la projeter à l'étranger. Ces éléments peuvent être la langue, les arts, les coutumes et traditions, les valeurs et les biens culturels » (Vassiliadis et Mpoutsiouki, 2015 : 15). Pour Taratsalou (2021), elle vise à « combler les fossés entre les nations » et, pour ce faire, « les coutumes culturelles, l'histoire et la langue constituent le principal moyen pour y arriver ». Lygeros (2006) rajoute que la diplomatie culturelle « ne tranche peut-être pas des litiges relatifs à des revendications territoriales et des droits souverains, mais contribue de manière décisive à façonner l'image que se fait l'opinion publique internationale – ou du moins une grande partie de celle-ci – d'un pays, [ce qui] constitue une dimension politique cruciale, surtout pour la Grèce qui a des problèmes nationaux ouverts ». Kizlari et Siechaté (2021 : 19) retiennent parmi les objectifs de la diplomatie culturelle « la culture de la compréhension mutuelle, le développement des relations à long terme entre les différents pays, la lutte contre les stéréotypes et la construction des images nationales ».

Nous proposerons un parcours rapide des politiques adoptées en matière de diplomatie culturelle par la Grèce et la France, en nous focalisant sur le concept langue-culture.



2.1.1. La diplomatie culturelle de la France

La politique culturelle de l'État français est officiellement confiée au ministère des Affaires étrangères, secondé plus tard, par le ministère des Affaires culturelles créé en 1959 par le général de Gaulle. Dans l'histoire de la diplomatie culturelle, la France a une tradition notable. Elle s'est développée dès le XIX^e siècle, d'abord comme un moyen d'influence fondé sur la langue, les écoles et les coopérations universitaires. Elle a très tôt pris conscience de l'importance de l'action culturelle dans l'exercice de sa politique étrangère. Elle possède « l'un des réseaux diplomatiques les mieux articulés et les plus influents » (Busson, 2012 : 4), grâce auquel elle est devenue le pays « le plus dynamique » d'Europe en matière de relations culturelles et de diffusion internationale, et cet avis est partagé par un grand nombre de spécialistes des relations internationales, français et grecs. Gazeau-Secret (2013 : 103-104) affirme que « la diplomatie culturelle est historiquement une spécificité française, inventée au XIX^e siècle » et qu'« aujourd'hui, la politique de rayonnement culturel de la France est reconnue comme une référence par nombre de pays émergents, qui avouent s'en inspirer. Les mêmes partenaires estiment que le prestige culturel de la France lui vaut une reconnaissance internationale bien supérieure à sa puissance économique ou militaire ». Cette prise de position est partagée par Vassiliadis, qui souligne que « la France a été le premier pays européen à procéder à l'exercice de la diplomatie culturelle de manière systématique » selon « une approche paternaliste » : l'expression de cette politique est profondément marquée par l'intervention de l'État au travers d'institutions étatiques et de politiques officielles. Il s'agit du « premier modèle d'administration culturelle centralisée à travers le monde », adopté également par la Grèce, qui a suivi « la même méthodologie et les mêmes principes fondamentaux d'organisation administrative » (Vassiliadis et Mpoutsouki, 2015 : 47-48). Kostakis (2021 : 160) attire aussi l'attention sur le fait que la France a toujours fait preuve d'une « volonté politique totale de mener une politique culturelle ambitieuse et affirmée ». La première organisation systématique de la diplomatie culturelle doit être attribuée aux Français, qui mettent en place un dispositif administratif centralisé – le ministère de la Culture –, et des « mécanismes administratifs solides » disposant non seulement des ressources et des connaissances, mais aussi l'ouverture d'esprit nécessaire pour une telle politique¹ » (*ibid.*). Par ailleurs, le chercheur dénonce la « stabilité » dans l'exercice de la diplomatie culturelle de la France, qu'il attribue à « la continuité de la politique française », puisque, « au fil du temps, les dirigeants politiques respectifs, quelle que fut leur affiliation politique, non seulement n'ont pas remis en question ce choix séculaire, mais ont généralement surenchéri sur leurs prédécesseurs » (Kostakis, 2018 : 28). C'est ce qui a fait de la France « le pays le plus puissant de son continent dans la plupart des paramètres culturels et le contre-

¹ Pour ce qui est des ressources disponibles pour les relations culturelles internationales, l'enquête de Joseph Nye (2004) a révélé que la France se classait parmi les premiers pays en matière de dépenses par habitant (Busson, 2012 : 4). À noter toutefois que, depuis au moins une vingtaine d'années, la politique culturelle française est devenue la cible des critiques pour des raisons de manque de ressources et d'idées. Selon Christophe Girard (2012), alors adjoint au maire de Paris chargé de la culture, « depuis l'entrée dans le troisième millénaire, nous assistons à un appauvrissement, tant idéologique que budgétaire, de notre politique culturelle internationale, celle qui incarnait pourtant l'image d'une France accueillante, créative, solidaire, où la culture devait, plus que tout, être reconnue comme une valeur non marchande, grâce à la notion d'exception culturelle ».

« pied le plus sérieux à la domination culturelle commerciale mondiale des États-Unis (cinéma, musique pop) » (*ibid.* : 19).

La diplomatie culturelle est actuellement exercée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères¹. La page « Les acteurs de l'action culturelle extérieure de la France » recense les institutions et organes chargés, entre autres, de la promotion du français : avec 137 services de coopération et d'action culturelle qui peuvent s'appuyer sur 96 Instituts² français et leurs 135 antennes, 6 centres culturels binationaux et 832 Alliances françaises³ à travers le monde, la France dispose du plus grand réseau culturel mondial. Selon Kessler (2010), « le réseau culturel de la France à l'étranger jouit en effet d'un encadrement politique et d'un soutien financier considérables, en plus d'avoir à sa disposition une série d'instruments administratifs exceptionnels au plan international » (cité par Busson, 2012 : 4).

Pour une information détaillée sur l'action culturelle, linguistique, éducative, universitaire et scientifique de la France, on pourra consulter le programme budgétaire 185, intitulé « Diplomatie culturelle et d'influence⁴ ».

2.1.2. La diplomatie culturelle de la Grèce

En Grèce, le rôle central en matière de diplomatie culturelle revient de plein droit au ministère des Affaires étrangères, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Sports et le ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Cultes⁵. Son action est traditionnellement axée sur la signature d'accords bilatéraux et l'octroi de bourses aux ressortissants étrangers. Le ministère de la Culture a sous sa tutelle des institutions culturelles de l'État, telles la *Fondation hellénique de la Culture* qui, depuis 1992, a comme tâche de promouvoir et de diffuser la langue et la culture grecques. Sous ses auspices se trouve également le *Centre culturel européen de Delphes* (1977), dont l'objectif est de défendre les intérêts culturels internationaux et de développer des canaux culturels pour l'union des citoyens européens, contribuant ainsi à l'intégration européenne. En ce qui concerne le ministère de l'Éducation, comme on peut lire sur le site du Ministère des Affaires étrangères, à la rubrique « Diplomatie culturelle », ce dernier « coopère étroitement avec lui [...] pour la

¹ Voir aussi : <Diplomatie culturelle - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères>.

² Les Instituts culturels, exemples classiques d'institutions de diplomatie culturelle, occupent une place privilégiée dans la politique culturelle de la France. Leurs activités « varient considérablement d'un pays à l'autre en fonction de leurs objectifs, allant de l'expansion linguistique à la sensibilisation économique et politique et à la consolidation des liens avec la diaspora » (Kolokytha, 2021 : 57-58). Depuis 2000, environ un tiers des centres et instituts culturels français en Europe ont été fermés (Girard, 2012). En 2010, après de nombreux débats nationaux, aux « activités développées en matière d'échanges artistiques des Instituts français s'ajoutent de nouvelles missions telles que la promotion de la langue française, des savoirs et des idées » (Busson, 2012 : 4).

³ Les Alliances « ont pour mission principale le développement de l'enseignement et de l'usage de la langue française, la diffusion des cultures française et francophones, la promotion de la diversité et le dialogue entre les cultures ».

⁴ Disponible sur : <FR 2023 PLF BG PGM 185 (1).pdf>.

⁵ La recherche « diplomatie culturelle » ne donne des résultats que sur le site du ministère des Affaires étrangères qui, comme le signale Kolokytha (2021 : 58-59), « joue un rôle dominant dans la diplomatie culturelle et la présence culturelle internationale du pays » avec des tâches complémentaires accordées aux deux autres ministères.

formulation de la politique éducative et la création de synergies entre l'éducation, la culture et l'économie ».

Pour atteindre ses objectifs de politique culturelle, la Grèce, tout comme la France, met l'accent sur l'initiative publique plus que sur des actions privées. Elle privilégie sa langue en tant qu'élément essentiel de son patrimoine culturel et partie intégrante de sa culture. Sur le site du ministère hellénique des Affaires étrangères, la « diplomatie culturelle¹ » est présentée comme « moyen d'exercer sa politique étrangère et de mise en contact et de rencontre entre les peuples [par] des programmes éducatifs et culturels bilatéraux [qui] constituent l'un des outils les plus importants [...] des accords et programmes individuels distincts élaborés entre les organismes intéressés (par exemple, les musées) ». L'accent est mis sur « le patrimoine mondial de la Grèce [...] mis en valeur, à travers des événements internationaux historiques, tels que les Jeux Olympiques et le Marathon, ou des institutions internationalisées, comme celle de la "capitale européenne de la culture" créé à l'initiative hellénique² », ainsi que sur « l'enseignement de la langue et de la culture grecques dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger ».

Les priorités de la politique culturelle grecque « favorisent largement la vision économique de la culture en mettant l'accent sur trois thématiques : la promotion du patrimoine culturel, le retour des marbres du Parthénon et les synergies entre culture et tourisme³ » (Kouri, 2012, citée par Kolokytha, 2021 : 59). L'exemple le plus frappant a été l'organisation des Jeux olympiques d'Athènes en 2004, qui a su articuler la promotion du patrimoine culturel à l'idéal de l'athlétisme qui est souvent relié au tourisme.

Néanmoins, la période qui va suivre (2004–2010) est marquée par une « gestion d'efficacité médiocre » (Kostakis, 2021 : 176), surtout pour le tourisme culturel que « l'État grec n'a pas suffisamment reconnu ou renforcé par le biais de politiques fortes qui fourniraient des moyens et des stratégies pour rehausser le profil du pays » (Kolokytha, 2021 : 63). Il ne s'agit pas là de la seule critique adressée à l'État hellénique pour sa politique culturelle. Parmi les études qui ont vu le jour, la Grèce est accusée d'absence « de vision stratégique de diplomatie culturelle à long terme », d'« incapacité à élaborer un plan d'action cohérent pour la culture dans les relations extérieures⁴ », de « manque de transparence, de discriminations et d'inégalités » (*ibid.* : 64). Les trois piliers institutionnels de diplomatie culturelle sont aussi critiqués pour la « fragmentation/le fractionnement » et la « stagnation » de leurs actions/activités, ainsi que pour « l'absence de coopération intergouvernementale⁵ ».

¹ Voir : <Πολιτιστική Διπλωματία - Ειδικά Θέματα Εξωτερικής Πολιτικής (mfa.gr)>.

² Melina Merkouri, ministre de la Culture, a été l'inspiratrice de l'institution de la Capitale européenne de la culture.

³ « L'activité de la Grèce dans le domaine du *nation branding* avant les Jeux olympiques se concentre sur le tourisme et le renforcement de l'image de marque du pays en tant que destination touristique de haute importance culturelle et historique » (Kolokytha, 2021 : 61).

⁴ Selon Kolokytha (2021 : 64), l'absence d'une stratégie gouvernementale officielle dans l'exercice de la diplomatie culturelle est compensée par les grandes institutions culturelles privées, qui ont élaboré des stratégies d'extraversion, ainsi que par les petits organismes (associations culturelles en Grèce et à l'étranger).

⁵ Plus précisément, il est reproché au ministère des Affaires étrangères « l'incapacité à canaliser des fonds importants pour la promotion de la culture grecque à l'étranger » ; au ministère de la Culture de « ne pas avoir ouvertement encouragé ses organisations à devenir plus extraverties », de ne pas avoir

La situation s'aggrave à partir de 2010, où commence une ère de « réduction des mesures et des institutions en raison de l'insuffisance des ressources à la suite de la crise économique et, par conséquent, de l'abandon de vastes politiques, tel le renforcement du travail culturel des chaires et des départements d'études néo-helléniques et des organisations des Grecs de la diaspora » (Kostakis, 2021 : 176). Il s'agit bien là d'un recul considérable dans l'exercice de la diplomatie culturelle hellénique qui avait investi dans la promotion de la civilisation du passé et de la langue grecque. Les universitaires grecs ont formulé une critique sévère à l'égard de cette politique culturelle insuffisamment et maladroitement gérée :

La diplomatie culturelle ne peut pas être pratiquée uniquement en embellissant et en faisant de la propagande (même la plus intelligente) d'un merveilleux passé culturel. (Giannaras, 2001)

Les Grecs nous vantons que la culture est la grande ambassadrice de notre pays. Mais la complaisance insensée à l'égard de la primauté incontestée de notre civilisation est aussi intenable que le complexe de sous-estimation de soi. [...] L'exploitation [des éléments vraiment] avantageux de notre culture exige une réflexion sérieuse, une planification cohérente et la capacité d'évaluer les données¹.

2.2. Action diplomatique de la politique extérieure de la France et de la Grèce pour la promotion de la langue nationale

La langue est devenue, pour de nombreux États², une question politique majeure. Nous avons déjà signalé qu'elle fait partie intégrante de la perception de la nation et qu'elle constitue à la fois un point de coalition et de discordance dans un discours multipartite sur l'identité nationale. La Grèce comme la France ont pris des mesures symboliques pour célébrer leur langue nationale en instituant la *Journée mondiale de la langue*. La date de célébration de la langue française, instituée en 2010 par l'assemblée générale de l'UNESCO, a lieu le 20 mars et coïncide avec la *Journée internationale de la francophonie*. Pour le grec, la décision a été prise en 2017 par les ministres des Affaires intérieures, des Affaires étrangères et de l'Éducation, et elle est célébrée le 9 février, date du décès de Dionyssios Solomos, poète national de la Grèce qui a rédigé l'hymne national de la Grèce.

Nous nous sommes ainsi intéressée à examiner la place que les deux pays réservent à leur langue officielle et aux éventuelles actions entreprises pour sa promotion dans le cadre de la diplomatie culturelle et de la politique linguistique en général. Nous n'avons pas l'intention de faire ici le bilan de toutes les initiatives entreprises par les deux pays, mais d'esquisser un panorama rapide qui permette d'avoir une idée générale de leur action politique en matière de langue.

fourni des preuves d' « élaboration d'un agenda stratégique et d'une vision spécifique », et d'être caractérisé par « l'absence d'un discours clairement énoncé ». Enfin, il est fait mention du « rôle flou du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Cultes » (Kizlari et Siechaté, 2021 : 27-28).

¹ Voir aussi : avant-propos du professeur Giagos Andreadis dans Eleni Tzoumaka, *Diplomatie culturelle, données internationales et perspectives grecques*, Athènes, Publications Sideris, 2005.

² Nous avons récemment assisté à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en partie justifiée par des arguments linguistiques pour affirmer ses revendications territoriales en Crimée et à Kherson, au nom de leurs populations russophones.



2.2.1. Les ancrages de la Grèce dans son passé

Pour la Grèce, tout comme pour la France, la langue a représenté et représente toujours une priorité, en tant que composante essentielle de leur action extérieure¹. Toutes les actions menées dans le cadre de la diplomatie culturelle hellénique ont mis l'accent « sur la promotion de sa langue, de son histoire et de sa culture au-delà des frontières [du pays] ainsi que sur l'entretien systématique des liens avec la diaspora grecque » (Kizlari et Siechaté, 2021 : 10). Après la libération du joug ottoman, la diplomatie culturelle a polarisé son attention sur le grec ancien, tandis que le pays a connu, sur le plan linguistique, une longue période de troubles liée aux querelles sur la langue officielle à adopter et la tendance au « logiotatisme » (tendance des érudits à préserver l'archaïsme dans le langage). Quoique parlé depuis 1453, le grec moderne n'est officialisé qu'en 1976. Néanmoins, bon nombre d'actions diplomatiques actuelles mettent encore l'accent sur le grec ancien et la culture de la Grèce antique. Kostakis (2018) explique cette orientation à la fois par l'évolution historique de la langue grecque (en dépit de ses transformations par rapport au grec ancien²) et par le fait que l'Occident, depuis l'ère du classicisme, a pour modèle la culture grecque antique et la langue utilisée comme moyen d'expression (le grec ancien) dans les textes philosophiques et les œuvres philologiques. Selon lui, bien que la langue compte parmi les moins répandues, la Grèce – contrairement à d'autres pays connaissant un phénomène similaire (Suède, Suisse) – investit sur elle et s'attache à défendre « le potentiel de la langue grecque qui est encore considérée par les communautés des Grecs expatriés mais aussi par de nombreux hellénistes et philhellènes étrangers, comme la “voie royale” pour la connaissance de la culture grecque », « un élément clé de l'identité nationale intimement lié à l'existence de l'État » (Kostakis, 2018 : 31, 32). Cette focalisation sur la langue est réalisée à travers des programmes éducatifs, souvent au niveau bilatéral et multilatéral, portant sur « l'échange de membres du personnel des enseignants-chercheurs universitaires, l'octroi de bourses de part et d'autre, l'examen de la possibilité de créer des départements universitaires pour l'enseignement des langues respectives, l'échange d'expositions artistiques et la coopération au niveau des Agences nationales de presse ». Le premier accord éducatif de l'État grec est conclu avec la France en 1938³. Suivent en 1948 celui avec le Liban et, en 1951, avec la Grande-Bretagne. Les accords avec la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne – en particulier le premier – « reflètent une pénétration culturelle plus générale de ces pays en Grèce », l'axe principal de leur activité étant la diffusion des langues respectives à la fois dans l'enseignement grec et à travers un réseau d'établissements de l'enseignement secondaire sous la supervision des autorités culturelles et diplomatiques de ces pays

¹ Selon Schaff « le langage est non seulement l'un des éléments, mais aussi l'un des cocréateurs de la culture » (cité par Éric de Grolier, 1986 : 46).

² Selon les linguistes, les changements langagiers à chaque niveau de l'analyse linguistique (phonétique-phonologique, morphologique, syntaxique, lexical, sémantique, etc.) affectent les autres aussi. Or, dans le cas de la langue grecque, « ils sont continus et ininterrompus, néanmoins presque imperceptibles de génération en génération si bien qu'ils n'entravent pas la communication et la compréhension mutuelle entre les personnes de différentes générations » (Papanastassiou, 2007).

³ À partir du dernier quart du XIX^e siècle, commence la création d'Écoles archéologiques étrangères en Grèce, la première étant l'École française d'Athènes en 1846.

en Grèce. Pour Kostakis (*ibid.* : 44), « la présence culturelle de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne en Grèce a un caractère institutionnel, permanent et central » qui s'explique principalement par « la supériorité organisationnelle et organisatrice des administrations et des mécanismes institutionnalisés des politiques de ces États », tandis que « la présence grecque correspondante dans ces trois pays est pour le moins, plus fragmentaire ».

Sur le plan institutionnel, la présence et l'action de la culture grecque à l'étranger, et notamment les institutions visant à renforcer et à promouvoir la langue grecque sont, en bref, les suivantes :

- La *Fondation culturelle hellénique*, fondée en 1992 dans le but de promouvoir la culture grecque et la langue grecque dans le monde entier, relève du ministère de la Culture. Elle dispose d'antennes qui sont des centres d'événements culturels et artistiques, d'éducation et d'enseignement de la langue grecque. Elle organise chaque année des examens du *Centre de langue grecque* du ministère de l'Éducation pour l'acquisition du certificat d'État de compétence en grec par des étrangers. Elle accorde des bourses pour suivre des cours d'été de langue et culture grecques organisés en Grèce par des universités et des institutions. Au-delà des activités linguistiques, elle travaille pour le renforcement et le développement des activités culturelles (expositions, concerts, représentations théâtrales, projections, conférences, débats, en collaboration avec des institutions culturelles et éducatives).
- Des *Institutions gouvernementales et universitaires* : la plupart des départements de lettres (généralement les sections de linguistique et de philologie grecque moderne) des Facultés des Lettres des universités grecques ont développé et géré (surtout depuis le début des années 1990) des programmes d'enseignement du grec moderne pour étrangers. À un niveau plus élevé que le niveau débutant, outre les connaissances et compétences linguistiques, des éléments d'histoire et de culture grecques sont également enseignés. Des études néohelléniques sont aussi organisées dans des universités étrangères. Elles sont subventionnées par l'État hellénique, et les Chaires et les Départements fondés sont régis par la législation du pays étranger concerné. Dans certains d'entre eux (surtout européens), le programme ne se limite pas à l'enseignement des langues, mais il a été élargi à des cours de linguistique, d'histoire (sociale, politique, culturelle), d'anthropologie sociale, de relations internationales, de philosophie, de questions culturelles et a été inclus dans les programmes de coopération interdisciplinaire et/ou d'études comparées dans les universités étrangères.
- Des *Cours de grec, langue maternelle*, souvent accompagnés de cours d'histoire grecque, sont destinés aux enfants des Grecs de la diaspora. Ils sont gérés et organisés par le ministère de l'Éducation nationale et des Cultes, en coopération avec les autorités diplomatiques grecques locales, l'Église orthodoxe et les associations d'expatriés grecs. Le ministère détache des enseignants depuis la Grèce pour y enseigner, suivant, autant que possible, son programme. En France, les cours de langue maternelle s'adressent aux tranches d'âge qui correspondent principalement aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire et sont issues d'immigrés grecs (deuxième ou troisième

génération). Les communautés grecques locales ont entrepris l'enseignement du grec et proposent des cours pour adultes non hellénophones.

Avec le développement du numérique, de nouvelles formes d'actions apparaissent pour l'enseignement/apprentissage à distance du grec moderne. Le projet le plus important, à notre connaissance, est la plateforme d'apprentissage numérique gratuite intitulée *staellinika* qui date de 2000, à l'initiative du Secrétariat général des Grecs de l'étranger et de la Diplomatie publique du ministère des Affaires étrangères, en collaboration avec le Centre d'études helléniques de la Fondation Stavros Niarchos (FNS) et l'Université Simon Fraser (SFU) de Vancouver et avec le soutien financier de la FNS. Aujourd'hui, elle compte 28 000 utilisateurs dans 118 pays¹. La plateforme peut être utilisée par une école de formation continue, soit sur la base d'un programme proposé, soit en tant que ressource pédagogique et programme autonome.

Pour ce qui est, enfin, de l'enseignement du grec ancien et de la culture de la Grèce antique, on ne doit pas manquer de mentionner le *Centre culturel européen de Delphes* créé en 1977 avec l'ambition de devenir un centre intellectuel européen et mondial sous la tutelle du ministère hellénique de la Culture et sous les auspices du Conseil de l'Europe. Son objectif est de « servir les intérêts culturels internationaux » et de « développer des principes culturels communs qui uniront les peuples d'Europe ». Parmi les manifestations et les programmes dans le cadre de son activité, on peut citer :

- les *Séminaires de grec ancien* : formation en grec ancien des professeurs de lettres classiques et des enseignants du secondaire des pays européens pour sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants politiques de leurs pays à la richesse du patrimoine classique et à sa valeur pour l'avenir, et éviter dans une certaine mesure le danger de sa déclinement progressif ;
- l'*Académie d'Études européennes de Delphes* : études diachroniques et synchroniques de l'histoire et de la culture européennes ;
- les *Rencontres internationales sur le théâtre ancien* : laboratoire multiculturel et multilingue ;
- le *Programme des beaux-arts* : création d'un parc de sculptures et d'une riche collection permanente d'art contemporain ;
- le *Concours panhellénique de débat* avec la participation des lycéens de toute la Grèce².

2.2.2. Les opérations de promotion et de diffusion de la langue française

Si tous les États accordent une grande importance à leur langue officielle, la France est un pionnier en la matière. La diffusion du français constitue une priorité parmi les actions de la diplomatie française, un volet essentiel de la politique extérieure de la France depuis longtemps. À l'époque de Louis XIII (1610–1643) et de Louis XIV (1643–1715), la France a réussi à imposer sa langue en Europe comme langue diplomatique et académique dominante et à maintenir cette primauté tout au long du XVIII^e et du

¹ Voir : <[Νέα ψηφιακή πλατφόρμα εκμάθησης ελληνικών ενώνει μαθητές από όλο τον κόσμο \(startupper.gr\)](#)> et <[Staellinika for Teachers](#)>.

² Pour plus d'informations sur ses prochains projets voir : <[Histoire et mission - Ευρωπαϊκό πολιτιστικό κέντρο δελφών \(eccd.gr\)](#)>.

xix^e siècle. Marc Fumaroli rappelle, dans son recueil *Quand l'Europe parlait français* (Fallois, 2001), la place prééminente de la France dans les cours de l'Europe du xviii^e siècle grâce à la reconnaissance du rayonnement culturel de la langue française et de son usage généralisé.

Comme indiqué plus haut, la première organisation systématique de la diplomatie culturelle mettant l'accent sur la promotion de la langue revient aux Français. « L'importance accordée par la politique française à l'intrusion culturelle en tant que mécanisme de propagande diplomatique » se concrétise par la langue¹, ce qui fait du français la « langue de la diplomatie » (Kostakis, 2018 : 41). Très tôt, les gouvernements français en font l'une des priorités de la politique étrangère, mais aussi culturelle et éducative.

La variété des désignations en témoigne : français langue militaire, français langue maternelle/d'origine/L1, français langue étrangère/L2 ou L3..., français langue seconde² (langue migrante ; langue de scolarisation), français langue d'intégration..., français scientifique et technique, français langue de spécialité, français instrumental, français fonctionnel, français sur objectifs spécifiques, français langue de professionnelle, etc. Il convient enfin de souligner que « la langue française parvient à maintenir une partie importante de son attrait dans l'environnement défavorable qui favorise la domination totale de l'anglais » (*ibid.* : 20), ce qui s'explique par le fait qu'elle représente « la deuxième langue étrangère la plus enseignée au monde après l'anglais sur tous les continents³ ». Son apprentissage est assuré par les réseaux d'écoles françaises à l'étranger et l'enseignement du français langue étrangère (FLE). Les apprenants peuvent aussi compter, depuis un moment, sur les ressources numériques disponibles en ligne.

Au-delà les accords bilatéraux – pratique courante des gouvernements de tous les pays où la France déploie son talent organisateur et promoteur –, un grand nombre de services, de projets et de plans d'action pour la promotion/diffusion du français ont vu le jour depuis le xix^e siècle. Sans prétendre à l'exhaustivité (cette initiative appartient d'ailleurs aux collègues français et aux chercheurs de l'histoire de la civilisation⁴), nous pouvons citer : parmi les premiers services administratifs, il faut mentionner le « Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger », succédé par le « Service des œuvres françaises à l'étranger⁵ » du ministère des Affaires étrangères, créé en 1920 et chargé de la réorganisation de la propagande française hors de l'Hexagone, ce qui témoigne d'une volonté d'influencer la société locale. Ce dernier a été remplacé en 1945 par la puissante « Direction générale des relations

¹ Il est à noter que, dans le but de transmettre à sens unique leurs valeurs politico-économiques et sociales, plusieurs États ont mis l'accent sur cet aspect de la diplomatie culturelle pour aboutir ainsi à une forme d'expansionnisme « pas toujours perçue positivement en raison des associations qu'elle contient avec des concepts tels que l'impérialisme, la propagande et le colonialisme » (Kolokytha, 2021 : 64).

² Mackey (1997 : 185) relève une source de confusion dans la distinction du « S » utilisé pour la langue seconde par rapport à la langue étrangère : « est dite seconde une langue qui, bien que n'étant pas langue première, possède une ou plusieurs fonctions dans le milieu à titre de langue véhiculaire, langue de culture, langue scolaire ou deuxième langue officielle ».

³ Voir : <Le français, une langue internationale – Parole d'expert | Le Robert pour les professionnels>

⁴ Voir aussi l'ouvrage coordonné par Daniel Coste, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.

⁵ Voir : <mn_420qo_sea_canada_1911-1940_cle824c19.pdf (diplomatie.gouv.fr)>.



culturelles », qui, « secondée par l'Alliance française, fondée en 1883, développa fortement son réseau [...] des établissements culturels proprement dits (150 dans 91 pays) et celui des Alliances françaises (1098 établissements dans 138 pays) » pour la promotion de la culture française et de sa langue-véhicule (Xavier Darcos¹). Au début du xx^e siècle, la France fut un pionnier dans la création d'établissements d'enseignement à l'étranger (Zumaka 2005 : 114), en offrant *l'enseignement français à l'étranger* aux enfants français établis hors de France dans 580 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et installés dans 139 pays². La France a veillé à l'institution officielle de *l'Organisation internationale de la Francophonie* en 1970, avec ses quatre opérateurs (l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones et l'Université Senghor à Alexandrie). Sur son site, on peut trouver un grand nombre d'informations sur la langue française recueillies par *l'Observatoire de la langue française*³ et les actions de sa promotion. En 1996, on assiste à la création du *Collège de terminologie et de néologie* dans le but d'enrichir la langue française⁴. Ce qu'il faudra retenir pour la France, c'est que la promotion de la langue retient l'intérêt non seulement des ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation, mais également du ministère de la Culture. Sur les pages web *Langue française et langues de France* du site de ce ministère⁵, est affiché un nombre important de projets qui visent à *Agir pour les langues* : « Promouvoir le français et la diversité linguistique en Europe et dans le monde », « Promouvoir les langues de France », « Garantir l'emploi du français », « Moderniser et enrichir la langue française », « S'approprier la langue : politiques nationales et territoires », « Innover dans le domaine des langues et du numérique », « Observer les pratiques linguistiques ». Différentes manifestations sont aussi instituées dans le but de

¹ Source : <[Qu'est-ce que l'action culturelle française à l'étranger ? | Académie française \(academie-francaise.fr\)](https://www.academie-francaise.fr/)>.

² Voir : <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/enseignement-francais-a-l-etranger/>>.

³ Son rôle consiste à recueillir et à analyser « des données sur la situation du français par pays, par secteur d'activité et dans les organisations internationales afin de pouvoir disposer de statistiques fiables sur la place et les usages de cette langue dans le monde ». Selon son rapport de 2022, le français était :

- la 5^e langue la plus parlée dans le monde après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe ;
- la langue officielle de 32 États et gouvernements et dans la plupart des organisations internationales ;
- utilisé par 321 millions de locuteurs, dont 61,8 % en Afrique ;
- la langue d'enseignement de plus de 80 millions d'individus sur 36 pays et territoires ;
- la langue étrangère apprise par plus de 50 millions de personnes ;
- étudié par 132 millions d'apprenants du et en français ;
- la 4^e langue la plus utilisée sur Internet ;
- la langue des médias internationaux tels que TV5MONDE, RFI ou France24, mais aussi Euronews, BBC News, la chaîne chinoise CGTN ou celle russe RT.

⁴ Voir : <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/creer-des-termes-francais-pour-les-concepts-nouveaux-le-role-du-college-de/>>. Sa mission première est « de créer des termes et expressions nouveaux afin de combler les lacunes de notre vocabulaire et de désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères ».

⁵ Voir : <[Langue française et langues de France \(culture.gouv.fr\)](https://culture.gouv.fr/)>.

valoriser et de promouvoir, directement ou indirectement, l'enseignement/apprentissage du français. Nous avons retenu les suivantes :

- La *Journée internationale des professeurs de français* instituée pour « valoriser le métier d'enseignant de français par des activités et des événements qui vont créer du lien et de la solidarité. C'est un jour où les enseignants vont échanger, se réunir pour des moments conviviaux, partager leurs expériences et leurs pratiques¹ ».
- La *Semaine des langues vivantes*², instituée en 2016, fait partie des politiques de sensibilisation ; organisée chaque année, autour du mois de mai, elle vise à « mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements », dans le but d'encourager la pratique des langues et de susciter l'envie de les apprendre et de les utiliser. Une thématique différente est fixée chaque année (à titre d'exemple, en 2021 « Osons les langues, pour les citoyens de demain » ; en 2022 « Vivre l'Europe, s'ouvrir au monde » ; en 2023 « L'important, c'est de communiquer »).
- La *Journée européenne des langues*, qui, depuis 2001 (année européenne des langues), a lieu chaque année le 26 septembre sous l'égide du Conseil de l'Europe. Elle peut constituer le point de départ d'un projet qui trouvera son aboutissement lors de cette Semaine.
- Les *Marathons de lecture pour la Francophonie* pendant lesquels les enseignants du français organisent des séances de lecture avec leurs élèves, apprenants, étudiants, relatives à des thématiques sur des faits socio-culturels, mais aussi politiques français/francophones (par exemple, mai 68).
- Le *Prix Goncourt des lycéens*, sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, organisé par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec la Fnac, l'association *Bruit de lire* et le *Réseau Canopé*, dans le but de faire découvrir aux lycéens la littérature contemporaine et susciter le désir de lire...

On assiste aussi au développement d'outils numériques pour soutenir l'apprentissage et la pratique du français : Le *Dictionnaire des Francophones*, le Jeu mobile *Exploratio*³, des collections d'audio : « Les voisins du 12 bis » (une fiction bilingue pour apprendre le français) ; « Les mots de la science » (une collection d'audio pour dire la science en français) ; « Parler comme jamais » (un audio libre de la langue française), etc.

Enfin, parmi les plans d'action de la politique linguistique de la France, nous avons retenu deux grands projets ambitieux qui visent l'amélioration de la place et du rôle du français, l'optimisation de son apprentissage et de sa maîtrise de manière à minimiser les éventuels dommages qui résulteraient de son insuffisance qui peut « devenir un facteur d'exclusion par des publics qui en sont éloignés ».

- Le plan « Langue française et plurilinguisme dans le monde », annoncé le 20 mars 2018 par le président de la République Emmanuel Macron à l'Institut de France, fait partie d'une stratégie qui répond à la nécessité de développer la maîtrise du français à tous les niveaux, de « redonner à la langue française sa place et son rôle dans le monde, dans le respect du plurilinguisme,

¹ Voir : <[Journée internationale des professeurs de français – 25 novembre 2021 | France Education international \(france-education-international.fr\)](https://france-education-international.fr)>.

² Voir : <[Semaine des langues vivantes | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr/semaine-des-langues-vivantes)>.

³ Voir : <[Exploratio \(culture.gouv.fr\)](https://culture.gouv.fr/exploratio)>.



afin d'en faire un atout dans la mondialisation¹ ». La stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme a comme objectif de « faire du français l'une des grandes langues-monde de demain et un atout dans la mondialisation », et « s'articule autour de 33 mesures pour *apprendre, communiquer et créer en français*² ».

- Nous resterons plus longtemps sur l'appel à projets du ministère de la Culture³ portant sur la thématique « Action culturelle et langue française ». Lancé en 2015 et renouvelé deux fois (2017 et 2019) par la suite, ce projet, piloté par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), a impliqué différents départements ministériels⁴. Les projets à déposer doivent concerner des personnes non francophones ou illettrées des populations particulièrement sensibles et qui ont, de plus, un accès limité aux équipements culturels. Derrière cette initiative se cache la thèse selon laquelle « la fréquentation des lieux de culture et du patrimoine, la pratique artistique, l'accès aux œuvres de l'esprit peuvent en effet, dès lors qu'ils sont accompagnés de dispositifs de médiation adaptés, améliorer les conditions d'acquisition du français en particulier par les populations les plus fragiles⁵ ». Bref, ce dispositif fait de l'action culturelle un vecteur de l'apprentissage du français, ce qui nous amène à croire que la France a inversé l'adage selon lequel « la langue est un véhicule de culture⁶ ». Qui plus est, « la pratique artistique et culturelle, autant que la pratique de la langue, se renforcent mutuellement et nourrissent ce sentiment d'appartenance⁷ ». À partir de février 2024, ce dispositif prend la forme d'un programme désormais annuel⁸.

Peut-on en conclure que la France, contrairement aux initiatives exposées dans la partie 1.3. (qui associent la maîtrise de la langue française à l'identité nationale), se situe « au cœur de la lutte contre la ségrégation culturelle » ? La question reste ouverte. En tout cas, on doit signaler les efforts, dans les politiques annoncées, de combattre la ségrégation culturelle, de « réduire des inégalités face à la langue » et « d'améliorer l'accès au français pour les populations les plus vulnérables », dans le

¹ Tous les plans, programmes, projets, actions ainsi que leur bilan sont disponibles sur : <[Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme : Bilan après 5 ans d'action. | Élysée \(elysee.fr\)](#)>.

² Voir : <[Stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](#)>.

³ Comme déjà évoqué, le ministère de la Culture prend souvent en charge des initiatives de promotion de la langue française. À noter toutefois que l'enseignement des langues vivantes étrangères, des langues vivantes régionales mais également des langues de l'Antiquité relève du ministère de l'Éducation nationale et, plus précisément, du *Conseil supérieur des langues* qui « établit un état des lieux de la recherche en didactique des langues afin de proposer des pistes de réflexion quant à l'articulation possible entre langues étrangères, régionales et anciennes » (<[Le Conseil supérieur des langues | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)>).

⁴ Il s'agit des ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la Justice de l'Agriculture, de la Santé et des Solidarités, et des Outre-mer, ainsi que du Commissariat général à l'égalité des territoires et de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Nous signalons de nouveau ici la collaboration de plusieurs institutions de l'État dans mise en œuvre de politiques gouvernementales adoptées en France, ce qui n'est pas fréquent en Grèce (voir *supra*).

⁵ Voir : <[L'accès à la langue française, enjeu majeur des politiques culturelles](#)>.

⁶ Pour une information plus complète : <[Action culturelle et langue française](#)>.

⁷ Voir : <[L'accès à la langue française, enjeu majeur des politiques culturelles](#)>.

⁸ Voir : <[Lancement du programme Action culturelle et langue française - édition 2024](#)>.

but de « favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, à la citoyenneté ».

3. L'importance de la construction langagière¹ dans la formation diplomatique

Si, de nos jours, les compétences communicatives langagières conjointement avec les compétences numériques sont considérées comme les principales qualifications pour toutes les professions, dans le domaine de la diplomatie, les premières constituent une condition *sine qua non* depuis toujours. Outre les connaissances politiques, historiques, culturelles et économiques, un diplomate, doit faire preuve de compétences linguistiques pour être à même de communiquer, d'échanger, de présenter et d'expliquer un projet, bref de convaincre les éventuels interlocuteurs et coopérateurs dans le cadre des échanges diplomatiques. La maîtrise de la langue n'est pas négociable dans le domaine de la diplomatie. Elle a toujours constitué un principe. « En même temps que se développe et s'organise le métier de diplomate dans les cours européennes à l'époque moderne, certains écrits de diplomates² esquissent les savoir-faire souhaités, dont la maîtrise de la langue fait évidemment partie » (Arifon, 2010 : 73). Dès lors, la dextérité diplomatique nécessite une justesse et rapidité dans la manière d'agir, une adresse de l'esprit pour manier les affaires et donc une très bonne et souvent parfaite connaissance de la langue. Et comme il se doit, non seulement la langue maternelle/d'origine puisque, en diplomatie internationale, les conversations avec des allophones sont très courantes. Même si, de nos jours, on ne peut contester le rôle et l'importance pour les échanges internationaux de l'anglais comme *lingua franca* par excellence, le diplomate doit être à même d'utiliser au moins une des grandes langues mondiales (français, espagnol, russe, chinois, arabe, allemand) pour le cas où il aurait un poste dans un des pays où ces langues sont officielles³. Car utiliser la langue du pays constitue une preuve de civilité, de courtoisie et de respect envers ses homologues de statut équivalent et peut représenter un atout en cas de revendications et réussir ainsi l'efficacité et l'efficience des échanges (*Politesse oblige !*). Il doit surtout connaître les règles, les normes et les formules conventionnelles propres aux formalités et procédures administratives de l'autre pays⁴. En outre, pour saisir les nuances socio-culturelles quand il aura affaire à ses interlocuteurs allophones. Nous nous sommes déjà référée à ces particularités culturelles qui se reflètent souvent dans l'usage de la langue. S'agissant du français,

¹ Expression empruntée à Lucie Gauvin (2009 : 1) : « La construction langagière représente le processus qui favorise le développement de la langue comme outil d'apprentissage, de communication, de structuration de la pensée et de construction de référents associés à la langue et à la culture, qui permet l'instauration d'un savoir-devenir francophone ».

² Pour des références bibliographiques sur ce point, voir Arifon (2010).

³ En poste à l'Ambassade de Grèce à Paris, nous avons été étonnée d'apprendre que les diplomates turcs connaissent leur prochain poste un an à l'avance et sont tenus, ainsi que les membres de leur famille, de suivre des cours obligatoires de langue et de culture du pays d'accueil.

⁴ Par exemple, en langue française, la correspondance administrative prévoit une formule de courtoisie pour la clôture d'une lettre officielle, ce qui n'est pas le cas en grec :

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma considération distinguée...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération...

Veillez accepter/agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma profonde considération/de mes sentiments respectueux...

nous avons des locutions et des métaphores figées¹ qui relèvent des faits socio-culturels, qui dépendent, entre autres facteurs, des caractéristiques culturelles du pays, et qu'on ne serait pas capables de saisir si on n'avait pas vécu dans un pays francophone ou suivi des cours de langue et culture françaises. Enfin, parce qu'on sait depuis un moment que le langage se situe aux confins du cognitif et du social, de l'intellect et de la culture, et qu'apprendre et utiliser des langues contribue à développer ses capacités cognitives. Indissociable du développement cognitif, affectif et psychomoteur, le langage représente une des deux grandes fonctions cognitives – l'autre étant la mémoire – qui ont été le plus largement évoquées et étudiées par les auteurs et les chercheurs². Comme le dit Georges Babiniotis (2019), « notre existence linguistique est aussi importante que notre existence mentale ou biologique ».

Il faudrait alors une éducation linguistique spéciale pour les diplomates grecs désireux d'un poste en France, dans un pays francophone, et notamment pour ceux/celles chargé·e·s de gérer des projets et des conventions d'ordre culturel avec leurs homologues français. Nous allons essayer de formuler quelques propositions concernant « la construction langagière » des futurs diplomates. Impossible de proposer, dans le cadre de cet article, une présentation analytique et complète d'un programme d'études de l'enseignement du français conçu pour le public en question. Ainsi, nous nous limiterons à aborder certains points critiques dont il faut tenir compte pour faire développer au futur diplomate une capacité d'adaptation à divers contextes de négociation, une compétence communicative et interactive efficace, une maîtrise langagière effective dans les échanges interculturels. À cet égard, le formateur doit tout d'abord planifier l'enseignement/apprentissage de la langue/culture en vue de faire développer des *compétences factuelles/pragmatiques*. La planification sera édifiée sur la base de la *compétence fonctionnelle* qui va guider le futur utilisateur de la langue dans le choix des éléments lexico-grammaticaux (vocabulaire et des formes morphosyntaxiques) appropriés pour la réalisation d'une *macro-tâche* (demander/fournir des explications, donner/élaborer des instructions, développer une argumentation, faire un commentaire, un exposé, etc.).

La macro-fonction retenue délimitera les *micro-fonctions* du discours/du texte nécessaires à sa réalisation (donner/demander des informations, exprimer des attitudes factuelles, de modalité...). Pour donner un exemple, pour la négociation d'un accord bilatéral de coopération éducative, il faudra très probablement tenir compte de la macro-fonction de *l'argumentation* exigeant des micro-fonctions comme *l'expression d'attitudes factuelles* (« Je suis d'accord... »), *de modalité* (« nous serons obligés de... ; « Je vous demande la permission de... »), etc., et des actes de langage

¹ Quelques exemples :

La moutarde lui monte au nez : perdre patience, s'énerver (allusion à la moutarde de Dijon qui, pour être piquante, elle peut provoquer une sensation désagréable lorsqu'elle monte au nez).

Raconter des salades : raconter des histoires, des mensonges.

Poser un lapin à quelqu'un : ne pas aller à un rendez-vous et faire attendre quelqu'un.

Filer à l'anglaise : partir sans dire au revoir, se retirer discrètement, filer en douce (en grec : « Τη σπρίβω αλά γαλλικά »).

Un coup d'épée dans l'eau : un acte inutile, sans effet.

² Pour expliquer les différences interindividuelles en matière de compétences linguistiques, les théories cognitivistes mettent l'accent sur les déterminants et les processus cognitifs généraux de l'individu, ainsi que sur leur rôle important dans l'élaboration de ses capacités linguistiques.

(assertifs, directifs, expressifs, des déclarations et des promesses...) et des éléments et procédés linguistiques¹ qui délimiteront :

- le vocabulaire à enseigner (noms communs, verbes, locutions nominales, verbales, adverbiales, adjectivales, etc.) à partir d'un concept-clé et de champs sémantiques référentiels et coréférentiels (p. ex. l'éducation ; l'athlétisme ; le tourisme ; échange de biens culturels...) et de champs lexicaux pour chaque champ référentiel ;
- les formes morphosyntaxiques au niveau des classes (conjugaison, déclinaison...), des structures (types de proposition ou de phrase), des processus (affixation, nominalisation...) qui conviennent à un accord bilatéral².

Cette recherche aboutira à un vaste répertoire d'énoncés possibles parmi lesquels le locuteur/scripteur devra faire ses choix en fonction du contexte et des composantes de la situation de communication, afin d'adapter/ajuster son discours/récit/texte à son interlocuteur/destinataire, tout en tenant compte de son statut et des relations entretenues avec lui. Ces choix devront porter des preuves de développement de la *compétence sociolinguistique*, compétence qui permet de « faire fonctionner la langue dans sa dimension sociale » (CECRL, 2001 : 93). Plus précisément, il s'agit pour l'utilisateur de la langue de savoir tenir compte dans son discours des différences de registre (officiel, formel, informel...), de respecter les règles de politesse³, d'utiliser des marqueurs des relations sociales (formes d'adresse, salutations), et, le cas échéant, des expressions de la sagesse populaire (expressions idiomatiques, familières, clichés...). À noter que cette compétence présuppose la *compétence socioculturelle* qui consiste en la prise de connaissance des éléments et des faits socioculturels de la société et de la culture de la communauté concernées (valeurs, croyances, comportements, rituels, savoir-vivre, langage du corps...).

Il s'agit enfin d'apprendre à organiser son discours/récit de manière à faire preuve de *compétence discursive*, ce qui permettra d'assurer l'intelligibilité des messages langagiers dans le but d'attirer l'intérêt et retenir l'attention de ses interlocuteurs. Il s'agit en fait de veiller à la structuration du sens du discours/récit⁴ et, plus précisément, à la présentation des idées/arguments selon une logique (par exemple temporelle), à l'enchaînement des thèmes (hyper-thème, sous-thèmes...) et des prises/tours de parole, ce qui exige plusieurs activités cognitives (perception, attention, mémorisation...) et des mécanismes mentaux divers⁵. Pour ce faire, le

¹ On mobilisera notamment : des verbes de jugement (*penser, estimer, juger, croire, supposer, affirmer...*), des verbes exprimant la nécessité, la possibilité, la volonté, la permission, l'interdiction (*devoir, pouvoir, interdire, permettre, il faut...*), des expressions toutes faites (*quant à moi, selon moi, me semble-t-il, il est certain que...*), des adverbes de modalisation (*sans doute, peut-être, certainement, trop, évidemment, sûrement...*), des adjectifs (*probable, possible, certain, évident, faux...*), ainsi que des figures de style (antithèses, comparaisons, métaphores, périphrases).

² Pour concrétiser sur la base de l'exemple du concept-clé évoqué plus haut, un accord bilatéral exigera la maîtrise de la langue au niveau des classes (conjugaisons et précisément l'emploi du présent et du futur, déclinaisons...) et des structures (propositions hypothétiques, de cause, de conséquence, etc.).

³ « Elles varient d'une culture à l'autre et sont la source fréquente de malentendus interethniques, en particulier quand l'expression de la politesse est prise au pied de la lettre. » (CECRL, 2001 : 93)

⁴ En termes concrets, s'agissant d'un document, la prise de conscience de l'organisation du texte se réalise par différents moyens : titres et sous-titres, mise en forme et disposition des parties, mise en relief de certaines parties (par soulignement, caractères gras, italique...).

⁵ « Produire du discours ou du texte, qui soit adapté à une situation donnée, est une activité cognitive qui met en jeu un grand nombre de composantes. » (O'Neil, 1993 : 199)

Noéma

locuteur/scripteur doit maîtriser les indices de cohérence (logique, causale, spatiale, temporelle...) et les marques linguistiques qui permettent de lever les ambiguïtés référentielles et d'assurer la cohésion des idées, des arguments, des événements successifs... Nous nous référons à des éléments lexicaux ou grammaticaux qui marquent la succession, l'enchaînement et la progression des informations spatiales, temporelles et du raisonnement¹, qui assurent l'organisation logique du discours/récit et donnent des preuves de la capacité du locuteur/scripteur à regrouper de façon cohésive ses idées. Ces éléments sont :

- des *organiseurs textuels* (de hiérarchisation, d'explication/justification, d'opposition, de concession, de prise de la parole et de clôture/conclusion, d'ordre et/ou de succession logique ou temporelle...) qui permettent la transition d'une idée ou d'un argument à l'autre selon une subdivision en parties et paragraphes, et
- des *articulateurs/connecteurs logiques* (de gradation, d'addition, d'illustration, de cause, de conséquence²...) qui réalisent la connexion des phrases et des paragraphes entre elles/eux, tout en signalant le type de relation sémantico-logique qui y est impliqué.

Si nous insistons pour fonder la formation langagière sur les compétences pragmatiques, c'est parce que nous pensons qu'elles sont indispensables pour toute formation professionnelle et surtout pour celle des diplomates, qui doivent développer des savoir-faire langagiers, voire linguistiques, qui leur permettront d'intervenir dans leur milieu socio-professionnel. Saisir les aspects pragmatiques du langage (questions indirectes, ironie, sarcasme, inférences, ambiguïté...) suppose que le locuteur maîtrise « la distribution des traits syntaxiques, morphologiques, phonétiques, prosodiques qui sont sources d'ambiguïté ». Cette tâche devient encore plus complexe lors de l'apprentissage d'une nouvelle langue, puisque cette distribution « diffère d'une langue à l'autre » (Yaguello, 1981 : 17)³. Comme l'indique Bajrić (2009 : 210), les différentes langues peuvent « provoquer des cas d'ambiguïté différents » qui dépendent non seulement « du nombre des mots et des expressions polysémiques qu'elles contiennent », mais aussi « de la typologie des langues⁴ ». Du coup, « un élément est rendu ambigu non seulement à cause des contraintes linguistiques, mais aussi à cause d'une maîtrise déficitaire de la langue » (*ibid.* : 208).

Saisir et gérer les aspects pragmatiques du langage est certes une tâche encore plus difficile dans le cas des échanges internationaux, où le diplomate se voit souvent dans l'obligation « d'interpréter les éléments flous et ambigus afin de se ménager un espace de manœuvre » (Arifon, 2010 : 75). Néanmoins, cette tâche s'avère des plus importantes et intéressantes, parce que les profits qui découlent de la gestion des

¹ Dans le cas du discours oral, le locuteur peut recourir à des moyens prosodiques qui vont atténuer les carences d'organisation et d'utilisation d'articulateurs logiques et de connecteurs.

² Par exemple *de plus, par ailleurs, de surcroît...* ; *en revanche, tout de même*, etc.

³ À quelques exceptions près, le français respecte la structure sujet-verbe-objet (SVO), ce qui n'est pas obligatoire en grec : en tant que langue flexionnelle, les terminaisons de nombreux mots changent de forme selon le rapport grammatical aux autres mots dans un énoncé (déclinaison pour les unités lexicales, conjugaison pour les verbes), ce qui permet de saisir leur nombre, leur fonction syntaxique (sujet, complément d'objet...) et donc de changer de place dans la phrase.

⁴ Par exemple, en français, dans la phrase : « Pierre doit lui donner son sac ». L'ambiguïté porte sur le pronom « lui », dont le genre n'est pas précisé (ce qui n'aurait pas été le cas en grec), et sur l'adjectif possessif « son », puisqu'on ne peut pas savoir à qui appartient le sac (*idem*).

aspects pragmatiques se situent sur plusieurs niveaux : langagier, communicatif, socio-psychologique¹..., et, dans tous les cas, cognitif. Les aspects pragmatiques du langage sont directement liés au développement cognitif, car ils mobilisent diverses opérations mentales et activités cognitives telles que : gérer des relations d'ordre (cohérence logique, temporelle, causale), interpréter les implicites et sous-entendus du langage, administrer des anaphores/cataphores, saisir et dissiper les ambiguïtés... Sur ce dernier point, Bajrić (2009 : 210) affirme que l' « étude de l'ambiguïté est utile dans la mesure où la confrontation à une phrase ambiguë oblige le locuteur non confirmé [d'une langue] à interpréter la phrase exclusivement et entièrement dans la langue qu'il apprend ». Le raisonnement qu'il développe est le suivant : les mots n'ayant pas la même polysémie en L1 et en L2, pour saisir la signification d'une phrase ambiguë, le locuteur non confirmé va mentalement recourir à la « compréhension intralinguistique » afin de la désambigüiser. « Ce mécanisme de désambigüisation favorise et accélère l'adaptation aux mécanismes cognitifs de la langue *in fieri* qui gèrent l'émission et la réception d'énoncés ambigus ». Quoiqu'il en soit, le travail de recherche de l'interprétation adéquate et exhaustive des phrases ambiguës s'avère utile et efficace, car il nous apporte des informations sur les valeurs pragmatiques des phrases et nous procure une compétence énonciative non négligeable. « Invité à fournir les différentes interprétations d'une phrase [...] le locuteur non confirmé est obligé de gloser très attentivement, de "jongler" ou de "jouer" avec les mots de la langue concernée sans recourir à la langue *in esse*² [...] » et se voit obligé à « désambigüiser les phrases où le recours à la langue que l'on apprend se révèle comme l'unique choix possible » (*ibid.* : 211).

À noter ici que l'entraînement à l'appréhension des ambiguïtés peut se faire par l'étude des aspects polyphoniques du discours dont l'importance tient au fait qu'ils peuvent caractériser un genre discursif³. « Pour les dégager il est indispensable de prendre en compte des ensembles de données plus larges » (Coco Norén, 2009 : 148), qui indiquent la pluralité des voix contenues dans notre discours, pour décliner la responsabilité de nos dires. À cette fin, certains éléments linguistiques simples ou composés utilisés peuvent avoir diverses valeurs sémantico-référentielles. Ainsi, des configurations polyphoniques des énoncés sont percevables dans le discours du locuteur qui parle pour le compte de quelqu'un d'autre ou reproduit le discours d'un autre locuteur sous forme de discours rapporté direct ou indirect (*X dit/prétend/affirme que...*), pour éviter toute responsabilité de ses dires. Pour ce faire, il peut recourir à l'utilisation de verbes impersonnels (*il paraît que... ; il semblerait*

¹ La capacité pragmatique est liée à la compréhension et à la production d'expressions complexes, ainsi qu'à la restitution de sentiments et d'idées, de positions, d'opinions, etc.

² « La langue source, maternelle ou langue de départ », mais aussi « toute langue dont on possède l'intuition grammaticale correspondante et un degré très élevé de sentiment linguistique ». Samir Bajrić, « Quelle(s) langue(s) parlons-nous ? Problèmes de transfert et de traduction de concepts », *Syntaxe & Sémantique*, n° 7, 2006/1, p. 115-116.

³ Concept relevant du domaine de la linguistique et de l'analyse du discours, proposé par le théoricien et philosophe russe Mikhaïl Bakhtine pour préciser des catégories de textes ou de discours définis par un ensemble de conventions discursives communes : le style (*cf.* registre du discours), la structure et le ton (attitude du locuteur ou de l'auteur vis-à-vis du sujet) du langage utilisé. Ils relèvent plutôt « de sphères professionnelles, scientifiques ou techniques (où ils peuvent faire l'objet d'un enseignement explicite et de normes institutionnelles de production, impliquant un contrôle de conformité) » (Beacco, 2004 : 115). Exemple typique à étudier par des diplomates : le *discours politique*.

que...), de la voix passive (*des mesures sont prises pour...*), de « on » (*on dit/sait/a appris que...*), etc. Le cas du pronom « on » et de diverses valeurs sémantico-référentielles qu'il peut avoir dans ses divers emplois illustre bien le phénomène de la polyphonie. Coco Norén (2009) lui attribue « deux traits sémantiques invariables dont l'un est de dénoter un ou plusieurs êtres humains et l'autre est de remplir la fonction de sujet grammatical [et de ce fait le pronom on] peut être la représentation de n'importe quel être discursif selon qu'il s'agit de l'emploi indéfini ou personnel ce qui sera montré dans les sections suivantes ». Dans le tableau qui suit, l'autrice illustre concrètement la diversité des valeurs sémantico-référentielles de « on ».

	indéfini			personnel	
	impersonnel	générique	spécifique	neutre	stylistique
sens	il, ce	tous les hommes, chacun	ils, quelqu'un	nous	je, tu, vous, il, elle, ils, elles
exemple	<i>On était le 15 octobre.</i>	<i>On peut toujours rêver.</i>	<i>On frappe à la porte.</i>	<i>Tante, on va aller dormir maintenant.</i>	<i>On fait aller. On fait ce qu'on peut (pour je) Alors, on a bien dormi ? On est contente ? (pour tu) On s'est encore disputés, tous les deux ? (pour vous) Et on s'ennuie ! (pour elle, à propos d'Emma dans Mme Bovary) – (Ils vinrent à Tostes.) On s'expliqua (pour ils)</i>

Tableau 1 : polyphonie du pronom « on » (Source : Coco Norén, 2009 : 139)

Par ailleurs, le discours d'un tiers peut être reproduit pour exprimer des points de vue différents de celui de l'interlocuteur, mais aussi de ses propres points de vue. Dans ce cas, le discours est marqué soit par des propos rapportés (« selon X,... » ; « d'après X,... » ; « certains considèrent que... » ; « nombreux sont ceux qui diraient que... »), soit par des indices d'énonciation qui expriment la distance de l'énonciateur à l'égard des propos qu'il rapporte (« le plan que vous proposez serait une excellente idée, si toutefois... ») ; dans les deux cas, il s'agit de configurations polyphoniques qui mettent à distance le locuteur de la référence. Comme le signale Norén (2009 : 148), il peut s'agir d' « une stratégie de prudence qui autorise à critiquer un point de vue ou une action sans pour autant avoir à identifier le responsable, ce qui évite les actes menaçants ». Et du moment que « la diplomatie repose pour une forte part sur le langage et sur les sens reçus et perçus des phrases et arguments exposés », le diplomate doit développer « des savoir-faire en matière de décodage [...] nécessaires pour éclairer les sens cachés, les enjeux et les stratégies » (Arifon, 2010 : 71).

3.1. Du verbal au non verbal et au paraverbal

Dans les situations de communication, le contrôle des gestes et des attitudes est primordial, de même que les prises de parole et les silences. « Le contexte, les formes et les structures du métier [de diplomate] conditionnent de manière considérable les modalités d'expression, verbales comme non-verbales » (Arifon, 2010 : 73). En dehors des soins à prendre en ce qui concerne la maîtrise de la langue et son éloquence, indicateur déterminant des compétences communicatives langagières du diplomate

est la maîtrise de la communication non verbale. Cette forme de communication, qui s'appuie sur la posture, les mouvements du corps, les gestes, l'expression faciale, permet parfois de mieux faire passer un message et de mieux comprendre l'état d'esprit de nos interlocuteurs en société et en milieu professionnel. Évoluant dans un contexte qui surinterprète les signes, le diplomate se voit dans l'obligation d'adopter les différents types de communication non verbale : affiner la façon de se tenir, respecter les règles de proximité et de contact corporel (poignée de main ferme), éviter les mouvements des mains, gérer les expressions du visage afin de dissimuler ses émotions (étonnement, méconnaissance du sujet, satisfaction, consentement, mécontentement, déception...), accorder une attention particulière aux mouvements de la tête (*cf.* la signification que les Français attribuent à l'hochement horizontal ou vertical de la tête), etc.

Pour la communication paraverbale, le diplomate doit veiller à des paramètres tels que le ton de la voix (sérieux, enjoué, etc.), le volume, l'inflexion (variation du ton ou des accents dans la voix susceptibles de modifier le sens d'un énoncé) et la hauteur (sons graves et aigus), sans oublier que le débit et la prononciation de son discours. Ceux-ci conditionnent l'interprétation de ses propos par ses interlocuteurs, les conséquences auxquels on aspire et l'effet attendu (scepticisme, dés-intérêt, inattention, dés-approbation, préoccupation...). Enfin, nous ne manquerons de mentionner que l'analyse des situations du discours et la gestion des silences constituent une aptitude indispensable au métier de diplomate. La création d'espaces discursifs – pour maintenir la relation, poursuivre la négociation et, *in fine*, exercer une forme de pouvoir – permet aussi d'éviter les dérapages et de se dégager de situations délicates. « Ces espaces constituent l'espace intermédiaire entre deux personnes, celui qui permet la construction d'un dialogue, cœur du processus d'interaction et de médiation » (Arifon, 2010 : 76).

Bref, comme le rappelle Martine Kingston de Leusse (1998 : 86, cité par Arifon, 2010 : 73), « [à] partir de son entrée en accréditation, l'ambassadeur se trouve dans un milieu fermé où les actes, les vêtements, les gestes, les formes de sociabilité revêtent une spécificité qui permet d'en faire le support institutionnalisé de l'échange diplomatique courtois et pacifique ».

3.2. Apprendre une nouvelle langue : les retombées de la culture sur l'expression linguistique

Dernier point à traiter : quelle approche méthodologique adopter pour l'enseignement des L2 auprès des futurs diplomates ?

S'il fallait opter pour une approche méthodologique, nous nous situerions plutôt dans la perspective du « français fonctionnel », ou plutôt de « l'enseignement fonctionnel du français » selon Louis Porcher. Elle date des années 1970 ; néanmoins, elle a été enrichie par l'étude des aspects socio-culturels, dans une perspective visant à dissoudre « le couple antinomique "langue de culture/langue de service" et l'opposition "trop rigide" qui distingue le culturel et le fonctionnel dans la didactique des langues étrangères » (Chiss, 2009 : 29). Il est bien connu que la didactique des langues du siècle précédent se veut désormais *Didactique des Langues et des Cultures*, et que l'enseignement d'une langue est indissociable de l'enseignement de la culture du pays où elle est utilisée. Elle se fixe alors pour but de prendre en compte les *valeurs*



culturelles qui sous-tendent croyances, attitudes, comportements et habitudes communicatives, généralement associées à une langue-culture, au point de se refléter dans l'expression langagière des locuteurs *in esse*. Bref, l'enseignement/apprentissage d'une L2 peut offrir l'opportunité de percevoir les choses différemment, puisque l'utilisation d'une langue autre que la langue d'origine (L1) reflète les subtilités culturelles, ce qui peut faciliter la gestion de la complexité identitaire¹. Car « les compétences linguistiques et culturelles relatives à chaque langue [...] permettent à l'individu de développer une personnalité plus riche et plus complexe et d'accroître sa capacité à s'ouvrir à des expériences culturelles nouvelles » (CECRL, 2001, introduction). Il ne s'agit pas de changer sa vision du monde, mais plutôt d'être en mesure de percevoir des faits selon des points de vue différents, de franchir les frontières entre le linguistique et le culturel, de sensibiliser le diplomate aux différences culturelles telles qu'elles se reflètent dans la langue, afin de développer l'aptitude à communiquer par-delà les frontières linguistiques et culturelles. Pour y parvenir, « l'exploitation intelligente de certaines ressources de la langue enseignée, l'analyse sélective de certains comportements communicatifs et l'observation de certains faits de société judicieusement choisis » (Peeters, 2016 : 5) permettront de décoder les sous-entendus et les implicites, de déduire le sens des inférences, de gérer les éventuelles ambiguïtés (volontaires ou involontaires, mais de toute façon courantes dans les discussions internationales) et d'éviter les malentendus. En effet, les études sur l'interaction nous ont appris que « si [elle] met en présence des interlocuteurs qui n'appartiennent pas à la même langue-culture, les éventuels malentendus ou échecs communicatifs qui surgissent peuvent être occasionnés par des différences culturelles ignorées » (*ibid.* : 2).

À la lumière des considérations exposées, nous estimons que l'enseignement de la langue-culture française aux futurs diplomates devrait idéalement être confié à des enseignants de langue(s) qui, en plus de leur formation linguistique, disposent d'une bonne formation socio-culturelle et d'une expérience des particularités sociales, sociétales et socio-culturelles de la société de la langue enseignée, expérience découlant d'un séjour de durée relativement longue en France ou dans un pays francophone. Ils pourraient ainsi préparer les diplomates grecs aux caractéristiques, attitudes et comportements des Français, en s'appuyant aussi sur des représentations que des allophones se font sur eux à la suite d'échanges interactifs avec eux. Il ne s'agit certes pas de promouvoir des stéréotypes et des clichés², mais d'exploiter/exposer

¹ « Les normes de la langue maternelle et les valeurs associées font effectivement partie de l'identité de l'individu au point que l'adoption d'autres normes et d'autres valeurs risque d'être perçue comme une perte d'identité. » (Peeters, 2016 : 4)

² Dans la communication interculturelle, il est nécessaire d'apprendre à gérer les problèmes découlant des différences de langue et de culture, et à repenser les préjugés et stéréotypes qui sont susceptibles d'engendrer des attitudes négatives vis-à-vis des allophones, étant donné que « notre vision de la société et d'autrui est largement filtrée par des "biais cognitifs" (centres d'intérêts, stéréotypes, représentations sociales) qui nous rendent très sensibles à certains aspects de notre milieu et tendent à éliminer les informations qui nous déplaisent » (Dortier, 2003 : 6). Il est toutefois à noter qu'il ne faut pas toujours éviter les stéréotypes et les préjugés, qui correspondent en réalité à « des représentations toutes faites, des schèmes culturels préexistants, à l'aide desquels chacun filtre la réalité. Pour l'auteur, ces images sont indispensables à la vie en société car, sans elles, l'individu serait dans l'incapacité de comprendre le réel » (Walter Lippmann, cité par Aude Seurrat, 2010 : 109). Selon Seurrat (2010 : 110), « le stéréotype peut être appréhendé, d'un côté, comme un élément nécessaire dans toute élaboration

des constats de recherches relatives. Les lecteurs de cet article, grecs ou français, pourront s’amuser de quelques exemples recueillis dans la bibliographie sur cette problématique.

À en croire Arifon (2010 : 77), « le contexte historique, la dimension politique, avec cette perception si fréquente des Français à l’étranger, le sentiment de supériorité ou l’arrogance composent un tableau des modalités d’expression et de communication de la diplomatie de ce pays ». Peeters (2016 : 5-6) cite Béal (1993), selon qui, quand le locuteur de langue française « voit que son interlocuteur s’empêtre, [il] a tendance à “offrir le mot juste”. Il le fait plus volontiers que le locuteur de langue anglaise qui, de peur de s’imposer ou de prendre la parole avant qu’il n’en ait le droit, préfère attendre ». Dans ses propres recherches sur valeurs culturelles de la langue-culture française, Peeters (2016 : 6) constate que « les Français sont enclins à “terminer la phrase de l’autre¹” ». Par ailleurs, pour expliquer le comportement des Français dans les situations de communication et les échanges langagiers, il leur reconnaît comme valeurs culturelles documentées la prise de position et l’esprit contestataire, et signale que des valeurs telles que la débrouillardise et la méfiance, qui leur sont attribuées, nécessitent une recherche plus documentée (Peeters, 2016 : 9). Enfin, pour Bernicot (2000 : 73), la pratique consistant à exprimer des interdictions ironiques ou sarcastiques est assez courante chez les Français. L’enquête d’Erving-Tripp *et al.* (1977)², comparant les performances d’enfants en langue maternelle à celles d’enfants qui s’expriment en langue seconde, a montré que « cette pratique n’est pas rare chez les parents de culture francophone », contrairement à ce que l’on observe chez « les parents de culture anglo-saxonne, qui n’expriment quasiment jamais à leurs enfants d’interdictions ironiques ou sarcastiques » (cité par Lehalle et Mellier, 2005 : 73). Ces quelques exemples nous renseignent sur les comportements des Français et les modes et modalités de leur expression langagière, compte tenu des valeurs culturelles et des traits socio-culturels³.

Conclusion

Dans le cadre des relations franco-helléniques en matière de diplomatie culturelle, nous avons essayé d’examiner l’importance accordée par les deux pays, la France et la Grèce, à la promotion de leur langue officielle et de procéder à une étude

de l’identité sociale et comme un support fondamental de l’économie cognitive, et, de l’autre, il peut être vu comme un schéma de pensée simplificateur qu’il faut dépasser ». Cela dit, il serait, selon nous, intéressant du point de vue pédagogique de poser la problématique de ces notions aux apprenants et de leur demander de s’amuser par une recherche sur le web. Quelques exemples :

- la vidéo de l’Institut national de l’audiovisuel qui date de 1972 : <[1972 : Les Français Vus Par Les Étrangers – Instant Fle](#)> ;
- *Les Français vus par 5 Européens* : <<https://youtu.be/OZrCXzUwrE4?si=77kgU0cQ9F9GqhGi>>.

¹ « Ce phénomène conversationnel, qui dans la linguistique française a reçu des noms aussi différents que *complétion du tour de parole* (André-Larochebouvry, 1984), *achèvement interactif du discours* (Gülich, 1986) et *coénonciation* (Jeanneret, 1999), transforme un énoncé qui aurait pu être le produit d’un seul locuteur en un produit de locuteur collectif (Loufrani, 1981 ; 1985). » (Peeters, 2016 : 6)

² S. Ervin-Tripp et C. Mitchell-Kernan (dir.), *Discours de l’enfant*, New York, Academic Press, 1977.

³ Pour donner un exemple très simple sur les modalités de salutations : à la question « Comment allez-vous ? / Comment ça va ? », un Français va relativiser son discours en répondant plus souvent : « Pas mal », là où un Grec répondrait plutôt « Bien ».

comparative de leur action culturelle extérieure respective. Dès lors que l' « on voit fréquemment les cultures faire de leur langue la synecdoque d'elles-mêmes » (Klinkenberg, 2008 : 143), la promotion de la langue officielle par les États-nations n'a pas tardé à constituer une forme d'expression de la politique expansionniste adoptée par tous les pays : elle vise le renforcement de leur image de marque et, en fin de compte, la défense de leurs intérêts politico-économiques par la transmission des valeurs socio-culturelles, ainsi que par l'entretien et la consolidation des liens avec la diaspora.

La langue grecque représente une expression de l' « héritage ancestral » dans la prise de conscience nationale du premier gouvernement hellénique après la libération du joug ottoman. Intimement liée à la culture de l'Antiquité grecque (voir l'évolution historique de la langue grecque, affirmée par les linguistes) et aux œuvres philosophiques et philologiques qui ont servi de modèle au classicisme occidental, elle a bénéficié d'une place privilégiée dans l'action développée par la diplomatie culturelle hellénique. Ainsi, la plupart des projets ont porté à la fois sur l'enseignement du grec moderne et du grec ancien, souvent en parallèle avec des cours de culture grecque (antique et moderne) et diverses activités culturelles afférentes. La promotion de la langue officielle à l'étranger se réalise par la création de chaires et de départements d'études néo-helléniques dans des universités, par l'organisation de « cours de grec, langue maternelle » dans les établissements scolaires à l'étranger, de manière officielle ou informelle, ainsi que par l'offre de cours de grec moderne pour adultes organisés par les communautés helléniques. Un grand nombre de cours de langue et culture grecques est également proposé, en Grèce, aux étrangers.

Le français a joué un rôle très important dans la prise de conscience de la francité par les Français, dans la construction de leur identité nationale et culturelle, au point de parler d'un « nationalisme linguistique » revendiqué lors de la constitution de la France en tant qu'État-nation. On assiste à un scepticisme face à l'aspect politique accordée à la notion, au *xxi*^e siècle, telle qu'elle apparaît dans le discours nationaliste marqué par la croissance de l'immigration. Il n'en demeure pas moins que la France a obtenu une reconnaissance remarquable et incomparable de sa langue, qu'elle a réussi à imposer comme langue diplomatique et académique dominante du *xviii*^e au *xix*^e siècle. Le français est toujours une langue répandue (la 5^e langue la plus parlée au monde) et occupe une place privilégiée comme langue de travail dans des organismes internationaux (Cour internationale de justice, Cour de justice de l'Union européenne, ONU), au point de la considérer comme « la réponse à la domination totale de l'anglais ». Sa présence sur la scène mondiale tient du fait que la France a très tôt pris conscience de l'importance de l'action culturelle dans l'exercice de sa politique extérieure et du rôle de la langue comme moyen d'expression et de promotion. Contrairement à la politique grecque, qui fonctionne de manière fragmentaire ou isolée, la France a adopté une « approche paternaliste » et systématique dans ses actions : a) sa politique est marquée par l'intervention de l'État, qui met en place un dispositif administratif centralisé (le ministère de la Culture) ; b) cette politique se déploie à travers des mécanismes administratifs solides au sein de diverses institutions étatiques ; c) ces institutions parviennent à coopérer et à collaborer sur des projets communs ; d) l'État dispose de ressources importantes pour mettre à profit des connaissances spécialisées pour la réalisation de divers programmes et projets ; e) la politique mise en place dans l'exercice de la diplomatie culturelle se caractérise

Noéma

par sa « stabilité » et sa « continuité » : l'affiliation politique des dirigeants gouvernementaux qui se sont succédé au fil du temps n'a pas été invoquée pour mettre en cause la politique de leurs prédécesseurs. Nous ne manquerons enfin de signaler que la langue française a été et demeure acclamée et célébrée par les Français pour sa rigueur, sa précision, sa clarté, sa souplesse, des qualités qui lui confèrent les propriétés nécessaires à l'argumentation logique et au raisonnement¹.

Être un locuteur compétent s'avère fondamental en politique, indispensable, voire obligatoire, dans le cadre de la diplomatie internationale, et plus précisément culturelle, où il s'agit de saisir les nuances socio-culturelles les plus délicates de ses interlocuteurs allophones. À cet égard, dans le cadre des relations franco-helléniques, une formation linguistique fondée sur la langue et la culture françaises peut s'avérer très avantageuse. Elle doit faire partie de la formation des futurs diplomates grecs, qui doivent être en mesure d'utiliser un langage leur permettant de jouer un rôle de médiateur et de négociateur, bref d'être un diplomate de haut niveau. Nous avons tenté d'indiquer, dans la troisième partie de cet article, les points essentiels de l'approche à suivre pour cette formation, en tenant compte des particularités de la langue diplomatique signalées dans les sections précédentes.

Références bibliographiques

- ARIFON O., « Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente », *Hermès, La Revue*, n° 58, 2010/3, p. 69-78, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2010-3-page-69.htm>> [consulté le 15/07/2022].
- BABINIOTIS G. [Μπαμπινιώτης Γ.], « La langue est notre identité nationale – Principes généraux de la Langue » [Η γλώσσα είναι εθνική ταυτότητα – Γενικές αρχές της Γλώσσας], disponible sur : <<http://www.arxeion-politismou.gr/2019/11/i-glossa-einai-ethniki-taftotita.html>> [consulté le 13/10/2022] (en grec).
- BAJRIĆ S., « Quelle(s) langue(s) parlons-nous ? Problèmes de transfert et de traduction de concepts », *Syntaxe & Sémantique*, n° 7, 2006/1, p. 107-122.
- BAJRIĆ S., *Linguistique, cognition et didactique. Principes et exercices de linguistique-didactique*, Paris, PUPS, 2009.
- BEACCO J.-CL., « Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif », *Langages*, n° 153 (Les genres de la parole), 2004, p. 109-119, disponible sur : <https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_153_939>, [consulté le 13/5/2011].
- BÉAL Chr., « Les stratégies conversationnelles en français et en anglais : conventions ou reflet de divergences culturelles profondes ? », *Langue française*, n° 98, 1993, p. 79-106.

¹ Notre expérience dans l'enseignement et la pratique des deux langues, du grec et du français, nous permet de partager cette dernière constatation sur la langue française, bien que la langue grecque ne manque pas de propriétés analogues. Certes, le fait qu'il s'agit d'une langue flexionnelle lui permet une structuration modulable des éléments d'un énoncé, ce qui, toutefois, peut prêter à confusion et introduire de l'ambiguïté.

- BÉAL Chr., *Interactions quotidiennes en français et en anglais : de l'approche comparative à l'analyse des situations interculturelles*, Bern, Peter Lang, 2010.
- BÉLIGH N., « Une langue, une nation, une identité : une devise française ? », 19/9/2017, disponible sur : <<https://chronik.fr/francais-langue-nation-identite.html>>, [consulté le 30/02/2022].
- BERNICOT J., « La pragmatique des énoncés chez l'enfant », in M. KAIL et M. FAYOL (dir.), *L'acquisition du langage. Le langage en développement. Au-delà de trois ans*, Paris, PUF – Psychologie et sciences de la pensée, 2000, p. 45-82.
- BUSSON M.-P., « La diplomatie culturelle : levier stratégique au cœur des luttes d'influence? », Rapport 11, ENAP-L'Université de l'Administration publique, février 2012, disponible sur : <<http://archives.enap.ca/bibliotheques/2012/02/030289596.pdf>> [consulté le 01/11/2022].
- CABANTOUS L. et HILTON D., « De l'aversion à l'ambiguïté aux attitudes face à l'ambiguïté. Les apports d'une perspective psychologique en économie », *Revue économique*, vol. 57, 2006/2, p. 259-280, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-economique-2006-2-page-259.htm>> [consulté le 30/06/2023].
- CASTELLOTTI V., « L'hétérogénéité, fondement de l'éducation linguistique ? Vers des perspectives alterdidactiques », *GLOTTOPOL Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 23 (Inaccessibles, altérités, pluralités : trois notions pour questionner les langues et les cultures en éducation), janv. 2014, p. 173-190, disponible sur : <http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_23.html#sommaire> [consulté le 30/06/2023].
- CHALARD L., « L'affaiblissement de l'identité nationale, terreau d'un nouveau régionalisme français », en ligne sur *Le Figaro* : <<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/l-affaiblissement-de-l-identite-nationale-terreau-d-un-nouveau-regionalisme-francais-20200115>>, publié le 15/01/2020 [consulté le 12/09/2022].
- CHARAUDEAU P., « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », 2009, disponible sur : <<https://books.openedition.org/pupvd/299?lang=fr>> [consulté le 30/11/2022].
- CHISS J.-L., « Les humanités entre langue, littérature et culture », *Le Français aujourd'hui*, n° 167, 2009, p. 27-33.
- CHISS J.-L., « Les linguistes du XIX^e siècle, l' "identité nationale" et la question de la langue », *Langages*, n° 18, 2011/2, p. 41-53.
- CHOQUET S., *Identité nationale et Multiculturalisme. Deux notions antagonistes*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- CIORAN É., *Entretiens avec Sylvie Jaudeau*, Paris, José Corti, coll. « En lisant en écrivant », 1990.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, Paris, Didier, 2001.
- COSTE D. (coord.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.

- CUQ J.-P. et GRUCA I., *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, PUG, coll. « Didactique (FLE) », 2005.
- DAUZAT A., « Le Français langue diplomatique de l'Europe », *Revue pédagogique*, 72-1, 1918, p. 329-338, disponible sur : <https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1918_num_72_1_7460> [consulté le 06/05/2022].
- DE GROLIER E., « Au-delà de Babel ; Origine, évolution et perspectives de la diversification linguistique », dans *La Langue : Identité et Communication. Études interculturelles III*, Unesco, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, 1986, p. 21-47.
- DE RIVAROL A., « Discours sur l'universalité de la langue française », 1784, disponible sur : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63229414/f10.item#>> ou <https://fr.wikisource.org/wiki/De_l%E2%80%99Universalit%C3%A9_de_la_langue_fran%C3%A7aise> [consulté le 15/07/2022].
- DE SINETY P., « La langue, premier véhicule de la diversité culturelle », *Le français dans le monde*, entretien posté le 10 mai 2020, disponible sur : <<https://www.fdlm.org/blog/2020/05/10/la-langue-premier-vehicule-de-la-diversite-culturelle/>> [consulté le 01/06/2022].
- DELCORDE R., « Le français, langue de la diplomatie? », *LEDEVOIR*, 24 août 2016, disponible sur : <<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/478351/le-francais-langue-de-la-diplomatie>> [consulté le 08/08/2022].
- DELPORTE C., *Une histoire de la langue de bois*, Paris, Flammarion, 2009.
- DORTIER J.-FR. (coord.), *Le cerveau et la pensée. La révolution des sciences cognitives*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2003.
- ENDLER N. S. et PARKER J. A., « Multidimensional assessment of coping : A critical evaluation », *Journal of personality and social psychology*, n° 58, 1990, p. 844-854.
- FRANÇOIS-PONCET A., « Le français, langue diplomatique », *La Revue des deux Mondes*, n° 8, 1956, p. 577-585, disponible sur : <<https://www.revuedesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads/2016/11/f91c0c23a03c7e7cc54ecb61b1082557.pdf>> [consulté le 15/07/2022].
- FROLLO J., « Français : pourquoi fut-il adoptée comme langue diplomatique dans toute l'Europe ? », *Le Petit Parisien*, 1892, disponible sur : <<https://www.france-pittoresque.com/spip.php?article5685>> [consulté le 21/04/2023].
- FUCHS C., « Les langues entre universalisme et relativisme », in J.-F. DORTIER (dir.), *Le cerveau et la pensée. La révolution des sciences cognitives*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2003, p. 143-151.
- FUCHS C., *Les Ambiguïtés de la phrase française*, Paris, Orphys, 1996.
- GAUVIN L., « La construction langagière, identitaire et culturelle : un cadre conceptuel pour l'école francophone en milieu minoritaire », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 21, n° 1-2, 2009, p. 87-126, disponible sur : <<https://www.erudit.org/fr/revues/cfco/2009-v21-n1-2-cfco3975/045325ar/>> [consulté le 15/06/2022].



- GAZEAU-SECRET A., « "Soft power" : l'influence par la langue et la culture », *Revue internationale et stratégique*, n° 89, IRIS éditions, 2013/1, p. 103-110, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-1-page-103.htm>> [consulté le 27/07/ 2022].
- GIAGNÉ P., « La langue, instrument de communication entre les cultures et dans son rapport avec l'identité culturelle », dans *La Langue : Identité et Communication. Études interculturelles III*, Unesco, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, 1986, p. 113-128.
- GIANNARAS Chr. [Γιανναράς Χρ.], *Diplomatie culturelle. Préthéorie de planification hellénique* [Πολιτιστική Διπλωματία. Προθεωρία ελληνικού σχεδιασμού], Athènes, éditions Ikaros, 2001 (en grec).
- GIRARD Chr., « Pour une nouvelle diplomatie culturelle », en ligne sur *Le Monde* : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/03/15/pour-une-nouvelle-diplomatie-culturelle_1669003_3232.html>, publié le 15 mars 2012, [consulté le 08/05/2022].
- GOASGUEN CL., « Pour forger notre identité nationale, soutenir la langue française », en ligne sur *FIGAROVOX/TRIBUNE* : <<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/09/27/31001-20160927ARTFIG00141-pour-forger-notre-identite-nationale-soutenir-la-langue-francaise.php>>, publié le 27/09/2016 [consulté le 21/09/2019].
- HAGÈGE Cl., « Identité nationale et langue française », en ligne sur *Le Monde* : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/03/08/identite-nationale-et-langue-francaise-par-claude-hagege_1316024_3232.html>, publié le 08/03/2010 [consulté le 22/08/2022].
- HUMBOLDT W., *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2000 [1828].
- HOTMAN DE VILLIERS J., *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, Paris Cergy, Essec Iréné, 2003 (première édition J. Périer, 1604, numérisé en 2012, disponible sur : <https://books.google.gr/books?id=uUD-JdPF7Y4C&hl=el&source=gbs_navlinks_s> [consulté le 15/07/2023].
- JEANNOT C., TOMC S. et TOTOZANI M., « Retour sur le débat autour de l'identité nationale en France : quelles places pour quelle(s) langue(s) ? », *Lidil*, n° 44, 2011, disponible sur : <<http://journals.openedition.org/lidil/3139>> [consulté le 10/12/2022].
- JOURNET M., « L'hypothèse Sapir-Whorf : les langues donnent-elles forme à la pensée ? », *Sciences Humaines*, n° 95, 1999, p. 38-40, disponible sur : <https://www.scienceshumaines.com/l-hypothese-sapir-whorf-les-langues-donnent-elles-forme-a-la-pensee_fr_10888.html> [consulté le 15/07/2023].
- JUPPÉ A. et SCHWEITZER L. (présid.), *La France et l'Europe dans le monde : Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, juillet 2008.

- KERBRAT-ORECCHIONI C., « L'ambiguïté : définition, typologie. », *Actes de la Table Ronde organisée à la Faculté des Lettres de l'Université Lumière-Lyon 2* (23-24 novembre 2000), collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien, série philologique, Éditions Année, 2005, n° 33, p. 13-36, disponible sur : <https://www.persee.fr/doc/mom_0184-1785_2005_act_33_1_2284> [consulté le 21/05/2022].
- KESSLER M.-CHR., « L'apport de la Culture à la Diplomatie économique », Institut Choiseul, *Géoéconomie*, n° 56, 2010 (hiver).
- KIZLARI D. et SIECHATÉ M. [Κιζλάρη Δ. & Σιεχατέ Μ.] (dir.), *Diplomatie culturelle hellénique. Approches contemporaines – Défis futurs* [Ελληνική Πολιτιστική Διπλωματία. Σύγχρονες Προσεγγίσεις – Μελλοντικές Προκλήσεις], Athènes, éditions Epikendro, 2021 (en grec).
- KLINKENBERG J.-M., « Quelle place pour l'identité sur le marché des concepts francophones? », in J. CORTÈS, H. DHAOUADI et P. JANIN (dir.), *Faire vivre les identités francophones*, congrès mondial de la FIPF à Québec, juillet 2008, *Synergies Monde*, n° 5/2008, p. 143-148.
- KOLANKIEWICZ L., « Langue comme vecteur du patrimoine culturel. Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère », 2014, disponible sur : <<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02162337/document>> [consulté le 15/11/2022].
- KOΛΟΚΥΘΑ Ο. [Κολοκυθά Ο.], « La diplomatie culturelle dans la Grèce en crise : une considération critique » [Πολιτιστική Διπλωματία στην Ελλάδα της κρίσης: Μια κριτική θεώρηση], in D. KIZLARI D. et M. SIECHATÉ [Κιζλάρη Δ. & Σιεχατέ Μ.] (dir.), *Diplomatie culturelle hellénique. Approches contemporaines – Défis futurs* [Ελληνική Πολιτιστική Διπλωματία. Σύγχρονες Προσεγγίσεις – Μελλοντικές Προκλήσεις], Athènes, éditions Epikendro, 2021, p. 53-67 (en grec).
- KOSTAKIS M. [Κωστάκης Μ.], *Diplomatie culturelle. Proposition d'un manuel du cours homonyme de l'École Nationale d'Administration Publique* [Πολιτιστική Διπλωματία. Εισήγηση για εγχειρίδιο ομώνυμου μαθήματος της Εθνικής Σχολής Δημόσιας Διοίκησης], Athènes, 2018, disponible sur : <https://www.academia.edu/41571230/%CE%A0%CE%BF%CE%BB%CE%B9%CF%84%CE%B9%CF%83%CF%84%CE%B9%CE%BA%CE%AE_%CE%94%CE%B9%CF%80%CE%BB%CF%89%CE%BC%CE%B1%CF%84%CE%AF%CE%B1_2018> [consulté le 15/07/2022] (en grec).
- KOSTAKIS M. [Κωστάκης Μ.], « Politique étrangère culturelle grecque appliquée » [Εφαρμοσμένη Ελληνική Πολιτιστική Εξωτερική Πολιτική], in D. KIZLARI D. et M. SIECHATÉ [Κιζλάρη Δ. & Σιεχατέ Μ.] (dir.), *Diplomatie culturelle hellénique. Approches contemporaines – Défis futurs* [Ελληνική Πολιτιστική Διπλωματία. Σύγχρονες Προσεγγίσεις – Μελλοντικές Προκλήσεις], Athènes, éditions Epikendro, 2021, p. 159-178 (en grec).
- KOURI M., « Merging Culture and Tourism in Greece : Un Unholy Alliance or an Opportunity to Update the Country's Cultural Policy ? », *The Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol 42, n° 2, 2012, p. 63-78.
- LANE Ph., *Présence française dans le monde. L'action culturelle et scientifique*, Paris, La Documentation Française, 2011.

- LYGEROS ST. [Λυγερός Στ.], « Diplomatie culturelle » [Πολιτιστική διπλωματία], en ligne sur *Η ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΗ* [Le quotidien], posté le 20/06/2006, disponible sur : <<https://www.kathimerini.gr/opinion/701992/politistikiki-diplomatia/>> [consulté le 21/12/2022] (en grec).
- LEHALLE H. et MELLIER D., *Psychologie du développement. Enfance et adolescence*, Paris, Dunod, 2021 (4^e éd.).
- MACKEY W., « Langue maternelle, langue première, langue seconde, langue étrangère », in M.-L. MOREAU (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga, 1997, p. 183-185.
- MAMASSOULA M. [Μαμασούλα Μ.], « Identité hellénique et langue » [Ελληνική Ταυτότητα και Γλώσσα], posté le 23/10/2016, disponible sur : <<https://www.odeg.gr/oi-neoellinikes-dialektoi/558-elliniki-taytotita-kai-glwssa.html>> [consulté le 15/07/2022] (en grec).
- MARTEAU V., « La diplomatie culturelle américaine : l'exportation de l'image du gouvernement », *Quaderni*, vol. 50, n^{os} 50-51, 2003, p. 175-196.
- NICCHI S. et LE SCANFF C., « Les stratégies de faire face », *Bulletin de psychologie*, n^o 475, 2005/1, p. 97-100, Éditions Groupe d'études de psychologie, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2005-1-page-97.htm>> [consulté le 26/06/2023].
- NOIRIEL G., « "L'identité nationale" en France », propos recueillis par Gérard Mauger, *Savoir/Agir*, n^o 2, 2007/2, p. 79-89, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2007-2-page-79.htm>> [consulté le 15/11/2022].
- NORÉN C., « La ScaPoLine appliquée sur corpus. L'exemple du pronom *on* », *Langue française*, n^o 164, 2009/4, p. 137-148, Paris, Armand Colin, disponible sur : <https://www.academia.edu/53025720/La_ScaPoLine_appliqu%C3%A9e_sur_corpus_Lexemple_du_pronom_on?auto=download> [consulté le 22/11/2022].
- NYE J., « Europe's Soft Power », *The Globalist*, 2004.
- OUAKI-MANSEUR A., « Qu'est-ce que l'identité nationale aujourd'hui? », en ligne sur *Le Figaro* : <<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/qu-est-ce-que-l-identite-nationale-aujourd-hui-20210217>>, posté le 17/02/2021 [consulté le 11 septembre 2022].
- PAPANASTASSIOU G. [Παπαναστασίου Γ.], « Changement linguistique : l'évolution historique de la langue grecque » [Γλωσσική αλλαγή: Η ιστορική εξέλιξη της ελληνικής γλώσσας], 2007, disponible sur : <https://www.greek-language.gr/greekLang/studies/history/thema_13/index.html> [consulté le 15/06/2023] (en grec).
- PEETERS B., « Langue et valeurs culturelles : six façons d'y voir plus clair », *Corela*, HS-19, 2016, disponible sur : <<http://journals.openedition.org/corela/4347>> [consulté le 15/08/2022].
- PRADEAU C., « Langue, culture, identité : la formation linguistique en contexte migratoire », publié le 02/10/2016, disponible sur : <<https://redila.hypotheses.org/1047>> [consulté le 15/10/2022].

- SELLA-MAZI E. [Σελλά-Μάζη ΕΛ.], *Bilinguisme, Identité nationale et Langues minoritaires* [Διγλωσσία, Εθνική Ταυτότητα και Μειονοτικές Γλώσσες], Athènes, éditions Leimon, 2016 (en grec).
- SEURRAT AU., « Déconstruire les stéréotypes pour “lutter contre les discriminations” ? », *Communication & langages*, n° 165 (Le cas de dispositifs de « lutte contre les discriminations » et de « promotion de la diversité » dans les médias), 2010/3, p. 107-118, disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2010-3-page-107.htm&wt.src=pdf>> [consulté le 13/06/2023].
- SPAËTH V., « Le concept de “langue-culture” et ses enjeux contemporains dans l’enseignement/ apprentissage des langues », *L’enseignement de l’arabe en Israël et en France ; l’enseignement de l’hébreu dans le monde arabe : des regards croisés*, II-II YATSIV, janvier 2014, Tel Aviv/Kfar Saba, Israël, fihal-01423725, disponible sur : <<https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/hal-01423725/document>> [consulté le 15/07/2022].
- STAVROU N. [Σταύρου Ν.], « La langue de la diplomatie internationale. Buts et déformations » [Η γλώσσα της διεθνούς διπλωματίας. Στόχοι και παραμορφώσεις της], *Filologos* [Φιλολογος], vol. 106, hiver 2001, p. 567-578 (en grec).
- STRATOUDAKI CH. [Στρατουδάκη Χ.], « L’identité nationale grecque : Indices et Conceptualisations » [Ελληνική Εθνική Ταυτότητα: Σημάνσεις και Σηματοδοτήσεις], *Revue de Recherches Sociales* [Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών], vol. 142(A), 2014, disponible sur : <<https://ejournals.epublishing.ekt.gr/index.php/ekke/article/view/6783/6511>> [consulté le 15/07/2025] (en grec).
- TARATSALOU TH. [Ταρατσάλου Θ.], « La diplomatie culturelle et son importance » [Η πολιτιστική διπλωματία και η σημασία της], *maxmag.gr*, posté le 18 janvier 2021, disponible sur : <<https://www.maxmag.gr/politismos/koinonia/i-politistiki-diplomatia-kai-i-simasia-tis/>> [consulté le 15/10/2022] (en grec).
- THIESSE A.-M., *La Création des identités nationales. Europe, xviii^e–xx^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- TZIOLAS E. [Τζιόλας Ε.], « La langue est notre culture, notre histoire, notre identité » [Η γλώσσα είναι ο πολιτισμός, η ιστορία, η ταυτότητά μας], *Slpress*, posté le 20/02/2020, disponible sur : <<https://slpress.gr/politismos/i-glossa-einai-o-politismos-i-istoria-i-taytotita-mas/>> [consulté le 01/11/2019] (en grec).
- TZOUMAKA E. [Τζουμάκα Ε.], *Diplomatie culturelle, données internationales et perspectives grecques* [Πολιτιστική Διπλωματία, διεθνή δεδομένα και ελληνικές προοπτικές], Athènes, éditions Sidéris, 2005 (en grec).
- UNESCO, *La Langue : Identité et Communication. Études interculturelles III*, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, 1986.
- UNESCO, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel : rapport mondial*, Paris, Unesco, 2010, disponible sur : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001878/187827f.pdf>> [consulté le 15/11/2022].

VASSILIADIS N. et ΜΡΟΥΤΣΙΟΥΚΙ S. [Βασιλειάδης Ν. & Μπουτσιούκη Σ.], *Diplomatie culturelle. Dimensions helléniques et internationales* [Πολιτιστική Διπλωματία. Ελληνικές και Διεθνείς διαστάσεις], Athènes, éditions Kallipos (Association des Bibliothèques universitaires helléniques), 2015, disponible sur : <<https://repository.kallipos.gr/handle/11419/4424>> [consulté le 24/05/2022] (en grec).

VICHER A. (coord.), *Le Référentiel Français Langue d'Intégration*, Paris, Ministère de l'Intérieur, Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, 2011.

VILLAR C., *Le Discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

YAGUELLO M., *Alice au pays du langage : pour comprendre la linguistique*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Sciences Humaines », 1981.